

Règlement technique

Toutes disciplines

2010
2011



Sommaire

2010-2011

Règlement général des compétitions	4
Règles générales de participation aux compétitions	5
Licences.....	5
Certificats médicaux.....	5
Participation des gymnastes à un championnat provincial.....	6
Participation des juges à un championnat provincial.....	6
Participation des juges à un championnat FfG.....	6
Participation hors-concours.....	7
Participation à la cérémonie protocolaire.....	7
Règles générales d'inscription aux compétitions	8
Confirmation/Annulation de SELECTION pour un championnat FfG ou FRBG.....	8
Annulation de PARTICIPATION à un championnat FfG.....	9
Demande de wildcard.....	10
Spécificités Championnat de Belgique / Coupe FRBG	11
Statut d'Espoir sportif ou de Sportif de haut niveau.....	11
Juges.....	11
Nationalité (Juniors-Seniors Division 1 uniquement).....	11
Codes de pointages, programmes techniques et formulaires	12
Les codes de pointage FIG.....	12
Les programmes techniques FfG.....	12
Les divers formulaires FfG.....	12
Règlement général des juges	13
Juges et candidats Juges	14
Responsables juges FfG	17
Juges internationaux	20
Code d'Éthique Sportive	21
Code d'Éthique Sportive	22
Règlement technique	23
Gymnastique Artistique Féminine	25
Coupe Formation.....	26
Jeunes gymnastes.....	28
Division 1.....	31
Division 2.....	33
Division 3.....	36
Division 4.....	40
Division 5.....	44
Gymnastique Artistique Masculine	48
Coupe Formation.....	52
Généralités Pupilles et Divisions 1-2.....	54
Pupilles.....	55
Division 1.....	56



Division 2.....	58
Compétition par équipes de club -.....	61
Divisions 1 et 2 - Programme imposé.....	61
Compétition par équipes de club -.....	62
Divisions 1 et 2 - Programme libre	62
Divisions 3 - 4 - 5	63
Compétition Inter-Equipes Division 3-4	65
Gymnastique Rythmique	67
Division 1.....	68
Division 2.....	70
Division 3.....	72
Divisions 4 & 5	73
Gymnastique au Trampoline	75
Division 1.....	77
Division 2.....	78
Division 3.....	79
Division 4.....	80
Tumbling.....	83
Division 1.....	84
Division 2.....	85
Division 3 et 4.....	86
Gymnastique Acrobatique.....	88
Division 1.....	89
Division 2.....	91
Division 3.....	93
Division 4.....	94
Division 5.....	95
Gymnastique Aérobie.....	97
Division 1.....	98
Division 3.....	98
Division 4.....	99
Danse	101
Galas Dance Tour	101
Grand Gala FfG de Danse	103
Gymnastique pour Tous Démo	105
Rallye Démo.....	105
Gala GpT FfG.....	107



Règlement général des compétitions

toutes disciplines



Règles générales de participation aux compétitions

✕ Licences

VALABLE pour tous les gymnastes.

Pour participer aux compétitions provinciales, FfG et FRBG :

Au moment de l'inscription à la compétition :

1. Le club doit être en ordre de paiement auprès de la FfG
2. Le club doit avoir rentré la licence du gymnaste qu'il inscrit à la compétition

Suite à l'inscription du club à la compétition, les comités provinciaux ou la FfG vérifieront si celui-ci respecte ces 2 règles et effectueront un rappel aux clubs (par mail ou par téléphone) pour les gymnastes et/ou les clubs qui ne sont pas en ordre.

Si dans les 48 heures qui suivent ce rappel, le gymnaste et/ou le club ne sont toujours pas en ordre, la participation ne sera pas autorisée.

Si la participation à la compétition FfG est conditionnée par une participation aux compétitions provinciales, le club / le gymnaste doit être en ordre au moment de sa participation provinciale. Toute mise en ordre survenant après la compétition provinciale ne donnera pas accès aux compétitions FfG.

✕ Certificats médicaux

VALABLE UNIQUEMENT pour les gymnastes de Div. 1-2 – Esp/Jun/Sen – toutes disciplines

Pour participer aux compétitions provinciales, FfG et FRBG :

Les certificats médicaux doivent être rentrés à la Fédération en même temps que la licence et au plus tard au moment de l'inscription aux compétitions.

Aucune participation à une compétition provinciale ou FfG ne sera autorisée tant que le certificat médical n'a pas été dûment enregistré à la Fédération.

Suite à l'inscription du club à la compétition, les comités provinciaux ou la FfG vérifieront que le gymnaste est en ordre et effectueront un rappel aux clubs (par mail ou par téléphone) pour les gymnastes qui ne sont pas en ordre.

Si le jour de la compétition, le gymnaste n'est toujours pas en ordre, la participation ne sera pas autorisée.

Si la participation à la compétition FfG est conditionnée par une participation aux compétitions provinciales, le club / le gymnaste doit être en ordre au moment de sa participation provinciale. Toute mise en ordre survenant après la compétition provinciale ne donnera pas accès aux compétitions FfG.



✕ Participation des gymnastes à un championnat provincial

Un gymnaste peut faire partie du classement dans une compétition provinciale à condition qu'il possède une licence dans un club de cette province.

Si un gymnaste possède plusieurs licences dans des clubs de provinces différentes, il doit choisir dès le début de saison pour quelle province il décide de concourir (dans une même discipline).

Exception :

Les gymnastes faisant partie d'un Centre de Formation GAF ou GAM ou du Centre de Haut Niveau GAF-GAM ont uniquement une licence dans leur club d'origine et concourent d'office pour leur province d'origine lors des compétitions provinciales.

S'ils concourent dans une autre province, ils seront donc hors-concours.

✕ Participation des juges à un championnat provincial

Les juges participant aux championnats provinciaux doivent obligatoirement être brevetés par la FfG.

Néanmoins, chaque Province est libre de déterminer les règles de participation de ses juges (nombre/club, prise en charge des frais éventuels, etc...) en fonction de ses spécificités.

Les clubs participant à une compétition dans une autre Province doivent donc respecter les règles prévues dans la Province qui organise la compétition.

✕ Participation des juges à un championnat FfG

Chaque club ou Province est responsable de la mise à disposition du nombre de juges requis pour les compétitions FfG.

Chaque discipline et division possède des modalités spécifiques au niveau des juges (voir règlement technique par discipline).

La FfG ne prend pas en charge les frais de déplacement des juges pour les compétitions FfG.

Tableau récapitulatif des sanctions en cas de non-respect des modalités spécifiques à la discipline et à la division au niveau des juges

1 ^{ère} saison dans la discipline	Pas d'amende
A partir de la 2 ^{ème} saison dans la discipline et la division : 1 ^{ère} saison de non-respect	Amende de 25 € par gymnaste, équipe, formation ou groupe
A partir de la 2 ^{ème} saison dans la discipline et la division : 2 ^{ème} saison consécutive de non-respect	Amende de 25 € par gymnaste, équipe, formation ou groupe et classement hors concours

La FfG dressera la liste des clubs concernés par des éventuelles amendes et classements hors-concours dans les différentes disciplines et divisions pour la saison 2010-2011.

Si la FfG n'organise pas de cours de juges dans la discipline et la division concernée pour la saison 2010-2011, le club restera dans la même catégorie que la saison 2009-2010.

Si le juge est à fournir par le club, l'amende sera adressée au club. Si le juge est à fournir par la Province, l'amende sera adressée à la Province.

- Les amendes seront dues à la FfG.



- Le club peut se faire représenter par un juge d'un autre club, à condition de l'avoir signalé au coordinateur technique FfG et au responsable juges FfG au plus tard la veille de la compétition (pas le jour-même de la compétition).
Un juge ne peut toutefois représenter qu'un seul club.
Les différentes listes sont disponibles au secrétariat de la FfG.
- En cas de non paiement des amendes, le club ne pourra plus prendre part à une compétition jusqu'au paiement des amendes dues.

✘ Frais de participation à une compétition provinciale

Chaque Province est libre de déterminer les frais de participation des gymnastes qui participent à ses compétitions provinciales.

Les gymnastes participant à une compétition dans une autre Province doivent donc respecter les règlements prévus dans la Province qui organise la compétition.

✘ Frais de participation à une compétition FfG ou à une compétition FRBG organisée par un club FfG

→ Un montant de **2,50 € par gymnaste** inscrit(e) à une compétition individuelle ou faisant partie d'une formation (ACRO/AERO) est à payer à la FfG par le club participant, après réception de la facture qui lui sera adressée en fin de saison. Ces montants seront rétrocédés intégralement au club organisateur.

Le montant de 2,50 euros par gymnaste est payable une seule fois même si le gymnaste participe à la compétition en individuel et en groupe.

→ Un montant de **12,50 € par équipe ou par groupe** inscrit à une compétition est à payer à la FfG par le club participant, après réception de la facture qui lui sera adressée en fin de saison. Ces montants seront rétrocédés intégralement au club organisateur.

Tout club n'ayant pas acquitté ses frais de participation de la saison précédente verra ses gymnastes refusés aux compétitions de la saison en cours.

✘ Participation hors-concours

Une participation hors-concours à une compétition provinciale, FfG ou FRBG peut avoir lieu uniquement dans des circonstances exceptionnelles et sur demande écrite à la Province, la FfG ou à la FRBG.

✘ Participation à la cérémonie protocolaire

Sauf cas de force majeure, les gymnastes doivent participer à la cérémonie protocolaire de la compétition à laquelle ils ont participé. Ils doivent le faire en tenue de compétition.

Le responsable juge, le responsable de commission ou le délégué FfG sur place sera habilité à faire respecter ces règles. Le cas échéant, les gymnastes ou les formations qui n'ont pas participé à une compétition complète ne montent pas sur le podium et ne reçoivent pas de médaille. Leurs résultats sont néanmoins repris dans le classement.



Règles générales d'inscription aux compétitions

✕ Inscription des gymnastes à un championnat FfG

Lorsque la participation à une compétition FfG nécessite une inscription, celle-ci doit se faire sur les **Formulaires d'inscription** prévus à cet effet.

Ceux-ci sont envoyés, par le club, au secrétariat de la FfG, par mail à info@FfGym.be.

Ces formulaires sont téléchargeables sur le site de la fédération, www.FfGym.be dans la rubrique "**Espace Clubs**".

Le nom du ou des juges inscrits par le club devra également être mentionné sur le Formulaire d'inscription (en fonction des modalités spécifiques de la discipline et la division).

Toute inscription reçue sous un autre format sera refusée.

- Les formulaires d'inscription doivent être envoyés **4 semaines** avant la date du championnat concerné.
- Pour toutes les inscriptions, les clubs recevront de la FfG, par mail, la confirmation d'inscription.

Après réception de toutes les inscriptions, les horaires seront établis, transmis aux clubs concernés et disponibles sur le site de la fédération www.FfGym.be.

✕ Confirmation/Annulation de SELECTION pour un championnat FfG ou FRBG

Lorsque la participation à une compétition FfG ou FRBG est basée sur des critères de sélection, la FfG transmettra, dans la semaine qui suit la dernière compétition sélective, la liste des gymnastes sélectionnés, à tous les clubs concernés. Cette liste sera également disponible au même moment sur le site de la fédération, www.FfGym.be.

Dans les 48h qui suivent la réception de cette liste, le club doit confirmer ou annuler la sélection de son (ses) gymnaste(s).

Cela doit se faire sur les **Formulaires de confirmation/annulation de sélection** prévus à cet effet.

Ceux-ci sont envoyés, par le club, au secrétariat de la FfG, par mail à info@FfGym.be.

Ces formulaires sont téléchargeables sur le site de la fédération, www.FfGym.be dans la rubrique "**Espace Clubs**".



Le nom du ou des juges inscrits par le club devra également être mentionné sur le Formulaire de confirmation/annulation de sélection (en fonction des modalités spécifiques de la discipline et la division).

Toute confirmation/annulation de sélection reçue sous un autre format sera refusée.

Après réception de toutes les confirmations/annulations, les horaires seront établis, transmis aux clubs concernés et disponibles sur le site de la fédération ***www.FfGym.be***.

En cas d'ANNULATION DE SELECTION

Dans les 48 h qui suivent la publication de la liste des sélectionnés	Au-delà de 48 h après la publication de la liste des sélectionnés
Le montant de l'inscription n'est pas dû	Le montant de l'inscription reste dû au club organisateur

✘ Annulation de PARTICIPATION à un championnat FfG

Lorsqu'un gymnaste ou une équipe annule sa participation à une compétition FfG après son inscription ou après le délai de 48h qui suit la publication de la liste des sélectionnés, cela doit se faire sur les **Formulaires d'annulation de participation** prévus à cet effet.

Ceux-ci sont envoyés, par le club, au secrétariat de la FfG, par mail à ***info@FfGym.be***.

Ces formulaires sont téléchargeables sur le site de la fédération, ***www.FfGym.be*** dans la rubrique "**Espace Clubs**".

Toute annulation de participation reçue sous un autre format ne sera pas prise en compte.

→ Les clubs sont priés de préciser sur le formulaire s'il s'agit :

- d'une annulation de participation pour raison médicale ou
- d'une annulation de participation pour une autre raison.

→ Même si le formulaire a été envoyé au secrétariat de la FfG, l'absence d'un gymnaste doit, si possible, être confirmée au secrétariat de la compétition le jour-même (par courtoisie pour les organisateurs).

Pour chaque annulation de participation, quelle qu'en soit la raison, la possibilité de participer à une compétition de niveau supérieur sera examinée et décidée par la commission technique concernée.

Dans le cas d'une non-participation pour raison médicale, il n'y a aucune possibilité de sélection à une compétition d'un niveau supérieur si le certificat médical n'est pas renvoyé au secrétariat de la FfG dans le délai de 48h qui suit la compétition.

En cas d'ANNULATION DE PARTICIPATION, le montant de l'inscription reste dû au club organisateur.

En cas de non paiement des montants d'inscription, le club concerné ne pourra participer à aucune compétition ultérieure.



✕ Demande de wildcard

Championnats FfG

Si un gymnaste n'a pu participer aux compétitions sélectives pour un championnat FfG en raison de circonstances exceptionnelles (médicales ou autres), mais semble avoir un niveau suffisant pour y participer, il peut faire une demande de wildcard.

Cette demande **motivée** doit alors être introduite au secrétariat FfG **dans les 48h qui suivent le championnat sélectif**, accompagnée du certificat médical ou de toute autre attestation officielle liée à sa demande.

La demande doit être introduite par le club, par mail à ***info@FfGym.be***.

Cette demande sera ensuite analysée par la Commission Technique FfG concernée en fonction des règlements spécifiques à la discipline, à la division et à la catégorie d'âge (voir Cahier Technique par discipline).

La décision sera communiquée au moment de la publication de la liste des gymnastes sélectionnés.

Championnat de Belgique ou Coupe FRBG

Si un gymnaste n'a pu participer aux compétitions sélectives pour un championnat de Belgique ou une Coupe FRBG en raison de circonstances exceptionnelles (médicales ou autres) mais semble avoir un niveau suffisant pour y participer, il peut faire une demande de wildcard.

Cette demande **motivée** doit alors être introduite au secrétariat FfG **dans les 48h qui suivent le championnat sélectif**, accompagnée du certificat médical ou de toute autre attestation officielle liée à sa demande.

La demande doit être introduite par le club par mail à ***info@FfGym.be***.

Cette demande sera ensuite analysée par la Commission Technique Nationale concernée en fonction des règlements spécifiques à la discipline, à la division et à la catégorie d'âge (voir Cahier Technique par discipline).

La décision sera communiquée au moment de la publication de la liste des gymnastes sélectionnés.



Spécificités Championnat de Belgique / Coupe FRBG

✕ Statut d'Espoir sportif ou de Sportif de haut niveau

Les gymnastes Espoirs-Juniors-Seniors avec un statut d'Espoir sportif ou de Sportif de haut niveau (ADEPS) peuvent, s'ils le souhaitent, directement participer au championnat FfG et au championnat de Belgique sans avoir participé aux compétitions sélectives au préalable.

Pour cela, ils doivent s'inscrire au minimum 3 semaines avant la compétition au secrétariat de la FfG sur les **Formulaires d'inscription** prévus à cet effet.

Ceux-ci sont envoyés, par le club, au secrétariat de la FfG, par mail à info@FfGym.be.

Ces formulaires sont téléchargeables sur le site de la fédération, www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

✕ Juges

Chaque aile est responsable du mode de désignation de ses juges.

- En GAF, GAM, GR, AERO, chaque aile fournit la moitié des juges pour le championnat de Belgique et la Coupe FRBG (le nombre de juges à désigner est décidé par la Commission Technique Nationale de la discipline concernée).
- En ACRO et TR, les clubs FfG participant fournissent au minimum 2 juges.
- En TU, les clubs FfG participant fournissent au minimum 1 juge.

La FfG prend en charge les frais de déplacement de ses juges pour toutes les compétitions FRBG.

✕ Nationalité (Juniors-Seniors Division 1 uniquement)

- Au championnat de Belgique, les gymnastes Juniors et Seniors doivent montrer leur carte d'identité ou leur passeport (pour toutes les catégories d'âge) pour contrôler leur âge et leur nationalité.
- Les gymnastes Juniors et Seniors qui sont membres d'un club FfG, qui n'ont pas la nationalité belge mais qui sont domiciliés en Belgique peuvent obtenir le titre de champions provinciaux ou FfG.
- Les gymnastes Juniors et Seniors qui sont membres d'un club FfG, qui n'ont pas la nationalité belge mais qui sont domiciliés en Belgique peuvent participer au championnat de Belgique hors-concours. Ces gymnastes ne montent pas sur le podium et ne reçoivent pas de médaille. Leurs résultats sont repris dans le classement Open.



Codes de pointages, programmes techniques et formulaires

✕ Les codes de pointage FIG

- les codes appliqués sont les codes FIG de l'édition 2009-2012
- sont téléchargeables (à la rubrique Règles) sur le site de la FIG, www.fig-gymnastics.com
- peuvent être commandés au secrétariat de la FfG (au prix repris dans la Boutique)

✕ Les programmes techniques FfG

- les programmes techniques appliqués sont les programmes FfG de l'édition de juin 2010
- sont téléchargeables sur le site de la FfG, www.FfGym.be, dans l'Espace Clubs
- peuvent être commandés au secrétariat de la FfG (au prix repris dans la Boutique)

✕ Les divers formulaires FfG

- sont téléchargeables sur le site de la FfG, www.FfGym.be, dans l'Espace Clubs



Règlement général des juges

toutes disciplines



Juges et candidats Juges

× Conditions d'admission aux cours et recyclages

- Avoir été inscrit par son club dans les délais fixés par la FfG pour chaque discipline et chaque division et au moyen du formulaire ad-hoc.
- Etre en ordre de licence a l'inscription.
- Avoir l'âge requis pour la discipline et la division (au moment de la compétition).

<u>Disciplines</u>	<u>Age</u>	<u>Disciplines</u>	<u>Age</u>
GAF Div. 1-2	18 ans	GAF Div. 3-4-5	16 ans
GAM Div. 1-2	18 ans	GAM Div. 3-4-5	16 ans
GR Div. 1-2	18 ans	GR Div. 3-4-5	16 ans
TR Div. 1-2	18 ans	TR Div. 3-4	16 ans
TU Div. 1-2	18 ans	TU Div. 3-4	16 ans
ACRO Div. 1-2-3	18 ans	ACRO Div. 4-5	16 ans
AERO Div. 1	18 ans	AERO Div. 3-4	16 ans
		DANSE	16 ans

× Conditions d'obtention du brevet de juge

- Avoir payé les droits d'inscription au cours concerné (via le club).
(100% des factures du club concernant les inscriptions cours et recyclages juges doivent être payées).
- Avoir suivi le cours dans sa totalité (ou les cours dans leur totalité) et avoir réussi l'examen:
 - avec 70 % en théorie minimum
 - avec 60% en pratique minimum.
- Avoir renvoyé sa photo d'identité à la FfG.



× Conditions pour maintenir son brevet de juge

- Avoir suivi le recyclage annuel dans sa totalité (sauf cas de force majeure à soumettre par écrit à la FfG accompagné d'une attestation officielle). La recevabilité de la demande sera alors analysée par la Commission technique concernée.
- Avoir payé les droits d'inscription au recyclage concerné (via le club).
(100% des factures du club concernant les inscriptions cours et recyclages juges doivent être payées).
- Le juge n'ayant pas suivi le recyclage annuel et n'ayant pas jugé durant 2 saisons devra suivre les cours, repasser et réussir l'examen de son brevet.

× Juge de division supérieure désireux de juger en division inférieure (ou le contraire)

- Un juge de division supérieure pourra obtenir le brevet d'une ou plusieurs divisions inférieures à condition de suivre les recyclages des divisions souhaitées dans leur totalité.
- Dans des circonstances exceptionnelles et toujours avec l'accord du responsable des juges de la compétition, un juge de division inférieure pourra juger en division supérieure ou inversement.

× Tenue officielle des juges

Femme :

- Jupe ou pantalon (pas de jeans)
- Veste
- Chemisier
- Foulard FfG

Homme :

- Pantalon (pas de jeans)
- Veston
- Chemise
- Cravate FfG

La couleur exacte de la tenue officielle des juges est prévue dans le Code FIG de chaque discipline. Chaque juge doit donc se référer au règlement de sa discipline à ce niveau.

× Rôles et devoirs des juges

Tous les membres du jury doivent avoir des connaissances exactes et pratiques :

- du code de pointage de leur discipline et ou de leur(s) division(s) et des règlements des disciplines concernées
- du règlement des juges

Ils doivent :

- être titulaires de la catégorie de brevet correspondant à la compétition ;
- posséder et présenter leur carte et leur coupon de juges en cours de validité ;
- porter la tenue officielle.

Ils ont pour responsabilité de :

- prendre connaissance des informations reçues de la FfG au sujet de la compétition qu'ils vont juger ;
- participer à la réunion des juges avant la compétition concernée (le responsable juges statuera sur les cas particuliers qui pourraient se présenter) ;



- être présents et ponctuels à toutes les réunions de juges planifiées avant la compétition concernée ;
- être présents à leur table de juge à l'heure prévue ;
- se préparer minutieusement avant la compétition ;
- juger chaque exercice de manière précise, constante, rapide, objective et impartiale, suivant l'éthique et en cas de doute prendre une décision au bénéfice du ou de la gymnaste selon les règles du code de pointage ;
- ne pas quitter l'aire de compétition pendant la compétition ;
- ne pas avoir de contact avec les personnes étrangères à la table de jugement durant toute la durée de la compétition.

Ils doivent avoir un comportement exemplaire et sportif :

- durant les cours de juges ;
- avant, pendant et après la compétition.



Responsables juges FfG

✖ Cours et recyclages

Le responsable juges FfG (avec l'aide éventuelle des juges internationaux ou des membres de la Commission technique concernée) :

- Assure les cours et les recyclages de sa discipline et / ou de sa ou de ses divisions.
- Prépare les documents relatifs aux cours et recyclages.

✖ Examens juges

Le responsable juges FfG (avec l'aide éventuelle des juges internationaux ou des membres de la Commission technique concernée) :

- prépare les questionnaires d'examen pour tous les candidats juges ;
- après l'examen, garde les questionnaires d'examen complétés par les candidats pour pouvoir répondre aux questions éventuelles de ceux-ci et transmet un exemplaire vierge du questionnaire d'examen à la FfG ;
- fait parvenir les résultats des examens à la FfG au plus tard 8 jours après l'organisation de ceux-ci.

Dans les 48h qui suivent la réception des résultats, la FfG publie sur son site internet une liste nominative des juges avec leurs résultats (réussi ou ajourné) mais sans afficher les points obtenus.

Si le Responsable juges FfG estime que l'organisation d'une 2^{ème} session est indispensable pour le bon déroulement des compétitions, elle sera prévue, en concertation avec la FfG.

✖ Coordination avec les responsables juges provinciaux (en fonction de la structure de la discipline)

Le responsable juges FfG a des contacts réguliers avec les responsables juges provinciaux (s'il en existe dans la discipline) :

- après les championnats provinciaux afin d'obtenir un retour des championnats et de rectifier ou préciser les points litigieux rencontrés en provinces avant le championnat FfG
- en fin de saison afin de faire un tour d'horizon du championnat FfG et de porter certains points à réflexion qui pourront être revus lors des cours et recyclages suivants



✖ Rôle avant, pendant et après la compétition

3 semaines avant le championnat FfG

Le responsable juges FfG :

- fournit les informations pour le courrier de la convocation à la FfG qui transmettra aux différents juges ou gèrera lui-même la convocation des juges en informant la FfG ;
- organise les tables de juges ;
- rappelle aux juges convoqués la tenue réglementaire, la possession de leur carte et coupon de juge et les directives pour le bon déroulement du championnat FfG ;

La FfG s'engage à fournir la liste des juges ainsi que leurs coordonnées **au responsable juges**.

Au niveau du nombre de juges par club, et de la manière dont les juges sont désignés par le responsable juges, chaque discipline et chaque division a ses propres règles.

Le jour de la compétition

Le responsable juges FfG :

- **vérifie les cartes et les coupons des juges présents ;**
- vérifie la tenue des juges et peut, le cas échéant, ne pas accepter un juge qui n'est pas en tenue réglementaire ;
- dirige la réunion de juges avant la compétition ;
- détermine les places des juges aux tables ;
- évalue les nouveautés qui lui sont soumises ;
- statue sur les « demandes spéciales » des entraîneurs ;
- supervise et contrôle le matériel mis à disposition par le club organisateur pour vérifier qu'il est aux normes requises pour le championnat concerné.

Pendant la compétition

Le responsable juges FfG:

- préside le jury et, dans la mesure du possible, ne juge pas ;
- est la personne de référence en cas de litige ;
- corrige (en cas de changement de note) et signe les feuilles de notes officielles ;
- donne régulièrement au comité d'organisation les informations concernant toutes les questions relatives à la compétition ;
- applique les dispositions du " Règlement général des juges" en cours de validité.

Les juges ne pourront à aucun moment consulter des vidéos lors de la compétition, sauf s'il s'agit de vidéos officielles de la compétition.



Après la compétition

Le responsable juges FfG :

- vérifie et entérine le palmarès de la compétition avant la proclamation des résultats ;
- reprend les feuillets de jugement et fiches de pointage et les conserve en cas de litige ;
- fait parvenir à la FfG un rapport de la compétition au point de vue du jugement et des juges et signale les problèmes éventuels rencontrés ;
- transmet à la FfG le nom des juges ayant jugé la compétition ;
- réalise l'évaluation permanente des juges après chaque compétition officielle.



Juges internationaux

* Désignation des candidats juges internationaux

- Les inscriptions aux cours de juges internationaux FIG sont effectuées par la FRBG. Néanmoins, la responsabilité est laissée à chaque aile de désigner les juges qu'elle envoie au cours international, à condition que ceux-ci possèdent le niveau de brevet le plus élevé au sein de la FfG/GymFed.
- Les juges de la FfG peuvent être inscrits aux cours de juges internationaux FIG sur base d'un accord donné par la Direction Technique FfG, en concertation avec le responsable juges et l'entraîneur fédéral de la discipline concernée (s'il en existe un).

Tout cas litigieux sera tranché par le CA de la FfG.

- Certains juges sont envoyés aux cours internationaux aux frais de la FfG. Ils deviennent donc des juges internationaux FfG et sont prioritaires dans les désignations pour les compétitions internationales auxquelles des gymnastes sélectionnés par la FfG et/ou la FRBG participent.
- Certains juges sont envoyés aux cours internationaux à leurs propres frais. Ils deviennent donc des juges internationaux 'clubs' et ne sont pas prioritaires dans les désignations pour les compétitions internationales auxquelles des gymnastes sélectionnés par la FfG et/ou la FRBG participent.

Dans les 2 cas de figure, les juges internationaux doivent cependant respecter les devoirs des juges internationaux.

* Rôle et devoirs des juges internationaux

- Juger de manière totalement impartiale. Les juges internationaux n'appartiennent pas à un club et doivent soutenir tous les gymnastes quel que soit leur club.
- Aider au maximum les autres juges lors des compétitions en Belgique.
- Soutenir vers le monde extérieur la politique de haut niveau de la FfG et de la FRBG et être loyal vis-à-vis de ces instances.
- Se rendre disponible pour juger les compétitions FfG Divisions 1 et 2, le Championnat de Belgique, la Coupe FRBG et les Gym Finales ainsi qu'un maximum de compétitions provinciales afin d'apporter leurs connaissances aux juges mais également aux entraîneurs qu'ils peuvent aider par rapport à l'élaboration du programme de leurs gymnastes.
- Juger certains tests de préparation aux compétitions nationales ou internationales (dans la mesure de leurs disponibilités).
- Juger en compétition internationale quand la FfG ou la FRBG y envoie des gymnastes (dans la mesure de leurs disponibilités).
- S'impliquer dans l'organisation des cours de juges FfG en soutien du responsable des juges si nécessaire.
- FORMER UNE EQUIPE AVEC LES ENTRAINEURS ET LES GYMNASTES.



Code d'Éthique Sportive





Code d'Éthique Sportive

La FfG a signé le Code d'Éthique Sportive de la Communauté française tel qu'édité ci-dessous :

Faire preuve d'esprit sportif, c'est :

- Respecter les règlements et ne jamais chercher à les enfreindre.
- Respecter l'autre comme soi-même et s'interdire toute forme de discrimination sur base du sexe, de la race, de la nationalité ou de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale, de l'opinion politique, du handicap ou de la religion.
- Respecter les arbitres, accepter leurs décisions, sans jamais mettre en doute leur intégrité.
- Respecter le matériel mis à disposition.
- Éviter l'animosité et les agressions dans ses actes, ses paroles ou ses écrits.
- Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en acceptant la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire.
- Savoir reconnaître la supériorité de l'adversaire.
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par la tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir un succès, respecter l'adage "un esprit sain dans un corps sain".
- La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport doit être considéré comme l'école de la solidarité et de la maîtrise de soi.

Tous les participants aux compétitions, les entraîneurs et les juges sont donc tenus de le respecter.



Règlement technique

Par discipline



Gymnastique

Artistique

Féminine





Gymnastique Artistique Féminine



Catégories d'âge

Catégories	Coupe Formation	Jeunes Gymnastes	Divisions					
			1	2	3	4A	4B	5
Pré-Poussines	2004 et après							
Poussines	2003	2003 et après					2003 et après	2003 et après
Benjamines 1	2002	2002					2002	2002
Benjamines 2	2001	2001					2001	2001
Minimes 1			2000	2000	2000	2000	2000	2000
Minimes 2			1999	1999	1999	1999	1999	1999
Espoirs			1998	1998	1998	1998	1998	1998
Juniors			(1998) 1997 1996	1997 1996	1997 1996	1997 1996	1997 1996	1997 1996
Seniors			1995 et avant	1995 et avant	1995 et avant	1995 et avant	1995 et avant	1995 et avant



Coupe Formation

Programme

Le programme technique Coupe Formation GAF est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Ce programme a été élaboré par la Fédération francophone de Gymnastique (FfG) en collaboration avec l'AMGS (Association des Moniteurs de Gymnastique Sportive) sur base du programme de la Fédération Française de Gymnastique (F.F.G.).

La Coupe Formation n'est pas une compétition mais une évaluation. Elle a pour vocation d'être une référence technique des « entraîneurs formateurs » des jeunes gymnastes. Son ambition est de répondre aux besoins les plus larges possibles et présenter une large palette au niveau technique.

5 grilles d'éléments sont proposées : Découverte, A, B, C et D.

Catégories	Année de naissance	Grilles d'éléments
Pré-Poussines	2004 et après	Découverte, A ou B
Poussines	2003	Découverte, A, B ou C
Benjamines 1	2002	Découverte, A, B, C ou D
Benjamines 2	2001	A, B, C ou D

Le contenu de ces grilles est composé de différents éléments de base importants pour la formation et l'évolution des jeunes gymnastes.

Ces grilles proposent des éléments aux différents agrès et au trampoline ainsi que des exercices de souplesse et de préparation physique.

Critères de participation

- **Coupe Formation provinciale** - ouvertes à toutes
- Une gymnaste doit obligatoirement concourir dans sa catégorie d'âge.
- Les gymnastes qui souhaitent participer aux compétitions provinciales et/ou FfG dans les programmes Jeunes Gymnastes ou Div. 4B sont obligées de participer au minimum à une Coupe Formation provinciale. Elles obtiennent alors leur 'passeport' pour la participation à toutes les compétitions Jeunes Gymnastes ou Div. 4B de la saison. Elles peuvent obtenir ce 'passeport' dans n'importe quelle Coupe Formation provinciale.

Evaluateurs

Les évaluateurs doivent être en possession d'une licence à la FfG soit comme entraîneur, soit comme juge.

Les clubs devront remettre la liste de leurs évaluateurs présents lors de la Coupe Formation au moment de l'inscription de leurs gymnastes à la province. Chaque club est obligé de présenter au minimum un évaluateur pour pouvoir prendre part à la Coupe Formation.



Dans chaque province, un responsable Coupe Formation désigné par la Direction Technique aura la responsabilité de former le groupe d'évaluateurs le jour du passage des évaluations. Cette formation durera environ une heure et sera identique à toutes les provinces.

Passage de grille

Principes de 'passage'

En fonction des résultats obtenus lors de leur évaluation, les gymnastes devront respecter les consignes suivantes pour le choix de leur grille lors de leur prochaine participation à une Coupe Formation (lors de la même saison ou la saison suivante) :

90%	=	4 étoiles	→ passage obligé au niveau supérieur
80%	=	3 étoiles	→ passage obligé au niveau supérieur
70%	=	2 étoiles	→ passage autorisé au niveau supérieur
60%	=	1 étoile	→ passage autorisé au niveau supérieur
< 60%	=	Passage	→ passage autorisé au niveau supérieur

La Direction Technique FfG se réserve le droit d'analyser toute demande particulière.



Jeunes gymnastes

Programme

Le programme technique GAF Jeunes Gymnastes est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Critères de participation

- Une gymnaste doit obligatoirement concourir dans sa catégorie d'âge.

Jeunes Gymnastes A

Gymnastes nées en	Catégories	Niveaux possibles	Compétitions
2002	Benjamines 1	3-4-5-6	Provinciales, FfG et amicales Inter-équipes FfG
2001	Benjamines 2	4-5-6	Provinciales, FfG et amicales Inter-équipes FfG

Jeunes Gymnastes B

Gymnastes nées en	Catégories	Niveaux possibles	Compétitions
2003 et après	Poussines	1-2-3	Provinciales, FfG et amicales Inter-équipes FfG
2002	Benjamines 1	1-2-3	Provinciales, FfG et amicales Inter-équipes FfG
2001	Benjamines 2	1-2-3	Provinciales, FfG et amicales Inter-équipes FfG

- Les différents niveaux peuvent être panachés, c'est-à-dire qu'une gymnaste peut présenter un niveau différent à chaque agrès si elle le souhaite.
- La participation aux compétitions 'Jeunes Gymnastes' exclut une participation aux compétitions Div. 4B et 5 et à l'Inter-équipes Div. 3, 4 et 5.
- Les Jeunes Gymnastes A de la saison 2009-2010 ne peuvent pas prendre part aux compétitions Div. 4 et 5 de la saison 2010-2011.
- Les Jeunes Gymnastes B de la saison 2009-2010 ne peuvent pas prendre part aux compétitions Div. 5 de la saison 2010-2011.

Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à toutes (à condition d'avoir participé à une Coupe Formation provinciale)



- Championnat FfG - ouvert à toutes (à condition d'avoir participé à une Coupe Formation provinciale) – sur inscription à la FfG au minimum 4 semaines avant la compétition
- Championnat Inter-équipes FfG - ouvert à toutes - sur inscription à la FfG au minimum 4 semaines avant la compétition

Procédure de sélection

Néant.

Participation des juges : Modalités spécifiques

- Participation au **Championnat FfG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec la Direction Technique FfG.

Organisation spécifique : Championnat Inter-équipes

Formule par équipe : 5 / 4 / 3

- 5 gymnastes maximum constituent l'équipe.
- 4 gymnastes maximum concourent à chaque agrès.
- les 3 meilleures notes sont comptabilisées à chaque agrès.
- Si un club ne possède pas assez de gymnastes pour former une équipe en Jeunes Gymnastes, il peut collaborer avec un autre club. Les compositions des équipes seront vérifiées.

Catégories d'âge - Programmes

Poussines	2003 et après	Minimum niveau 1	Panachés ou non
Benjamines 1	2002	Minimum niveau 1	Panachés ou non
Benjamines 2	2001	Minimum niveau 1	Panachés ou non

Classement

1 seul classement	JEUNES GYMNASTES
	Toutes catégories confondues

- Une gymnaste doit obligatoirement concourir dans sa catégorie d'âge.

Condition de participation

- Le club peut présenter 1 à 3 équipes.
- Les gymnastes constituant la ou les équipes peuvent avoir concouru en Jeunes Gymnastes (A ou B) ou en Div. 4B ou Div. 5, lors de la saison 2010-2011.



Procédure d'inscription

- Les équipes sont inscrites par leur club 4 semaines au plus tard avant la compétition grâce au formulaire "Inscription aux Inter-équipes".
- Paiement des droits d'inscription : voir règlement général des compétitions page 7.
- Si, après son inscription, une gymnaste de l'équipe se désiste, elle peut être remplacée par une autre gymnaste jusqu'à 24h avant le début de la compétition. Cette gymnaste doit être dans les conditions requises pour participer à l'Inter-équipes Jeunes Gymnastes.

Juges

Le club doit mettre son nombre de juges (voir ci-dessous) à disposition pour toute la durée de la compétition de la division concernée, et ce, dès le début de la journée, même si le club ne participe qu'à partir de la 2^{ème} ou 3^{ème} compétition. Si ce n'est pas le cas, le club est classé hors concours pour l'ensemble de ses équipes.

Nombre d'équipes inscrites

Jusqu'à 2 équipes

A partir de 3 équipes

Nombre obligatoire de juges

1 juge

2 juges

Le club doit, obligatoirement, signaler le nom de son ou ses juge(s) sur le formulaire d'inscription.

(En cas de problème, le club peut s'adresser à la Responsable juges FfG qui pourra l'aider à trouver un juge d'un autre club)



Division 1

Programme

Le programme technique GAF Division 1-2 est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Critères de participation

Une gymnaste doit obligatoirement concourir dans sa catégorie d'âge.

Seule exception : les gymnastes nées en 1998 peuvent choisir de concourir en catégorie Espoir ou Junior mais, une fois leur choix effectué, elles doivent rester dans la même catégorie d'âge tout au long de la saison.

Attention ! Une participation en catégorie Junior n'implique pas la possibilité de se sélectionner pour des compétitions internationales en catégorie Junior.

Participation dans une autre division :

La participation aux compétitions de Div. 1 exclut une participation aux compétitions de Div. 2, 3, 4 et 5.

Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à toutes
- Championnat FfG - ouvert à toutes – sur inscription à la FfG au minimum 4 semaines avant la compétition
- Championnat de Belgique - suivant sélection

Procédure de sélection

- Pour participer au **Championnat de Belgique**, la gymnaste doit avoir satisfait aux conditions suivantes :
 - Avoir obtenu les minima suivants lors du championnat FfG.

Catégories	Minima
Minimes 1	A définir après les Championnats provinciaux
Minimes 2	40.00 pts
Espoirs	42.00 pts
Juniors	43.00 pts
Seniors	44.00 pts



- Faire partie du quota de gymnastes sélectionnées pour le Championnat de Belgique

Minimes 1 : 10 FfG + 10 GymFed + max. 2 wildcards par aile

Minimes 2 : 10 FfG + 10 GymFed + max. 2 wildcards par aile

Espoirs : 8 FfG + 8 GymFed + max. 2 wildcards par aile

Juniors : 8 FfG + 8 GymFed + max. 2 wildcards par aile

Seniors : 8 FfG + 8 GymFed + max. 2 wildcards par aile

- A l'issue de cette première sélection, s'il reste des places de quota dans une catégorie d'âge, les gymnastes qui n'ont pas participé au Championnat FfG pour cause de blessure ou qui ont participé mais n'ont pas réussi les minima peuvent être sélectionnés s'ils ont réussi les critères de sélection à 2 reprises lors d'un championnat provincial (FfG ou GymFed).

L'ordre de sélection des gymnastes est défini par le meilleur pointage obtenu lors d'un provincial (par aile).

- Si une des 2 ailes sélectionne un nombre insuffisant de gymnastes, les places restantes peuvent être utilisées par des gymnastes de l'autre aile à condition qu'elles soient dans les conditions de sélection.
- Des wildcards peuvent également être décernées par la Commission technique GAF FRBG (voir règlement général des compétitions page 10).

Une fois l'ensemble de la sélection effectuée, les gymnastes sont inscrites par la FfG au Championnat de Belgique.

Participation des juges : Modalités spécifiques

- Participation au **Championnat FfG** ou au **Championnat de Belgique** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec la Direction Technique FfG.



Division 2

Programme

Le programme technique GAF Division 1-2 est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Critères de participation

- Une gymnaste doit obligatoirement concourir dans sa catégorie d'âge.
- Les gymnastes qui ont obtenu les pointages suivants lors du championnat FfG Div. 3 de la saison 2009-2010 doivent concourir en Div. 2 lors de la saison 2010-2011.

Catégories	Minima
Minimes 1	46.00 pts
Minimes 2	47.00 pts
Espoirs	50.00 pts
Juniors	---
Seniors	---

- Les gymnastes qui ont obtenu les pointages suivants lors du championnat FfG ou lors de la Coupe FRBG de la saison 2009-2010 doivent concourir en Div. 2 lors de la saison 2010-2011.

Catégories	Minima
Minimes 1	51.00 pts
Minimes 2	36.00 pts
Espoirs	38.00 pts
Juniors	40.00 pts
Seniors	42.00 pts

- Les gymnastes qui n'ont pas obtenu ces pointages ni lors du championnat FfG ni lors de la Coupe FRBG de la saison 2009-2010 peuvent concourir en Div. 3 lors de la saison 2010-2011.

Les CT GAF et GAF Elites se réservent le droit de déroger à ces règles dans certains cas exceptionnels sur base d'un dossier complet introduit par le club de la gymnaste avant les inscriptions aux championnats provinciaux.

Participation dans une autre division :

La participation aux compétitions de Div. 2 exclut une participation aux compétitions de Div. 1, 3, 4 et 5.



Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à toutes
- Championnat FfG - ouvert à toutes (si participation au championnat provincial) - sur inscription à la FfG au minimum 4 semaines avant la compétition
- Coupe FRBG - suivant sélection

Procédure de sélection

- Participation au **Championnat FfG** : les gymnastes peuvent y participer sur base de leur participation aux Championnats Provinciaux et ce, sans minima.
- Pour participer à la **Coupe FRBG**, la gymnaste doit avoir satisfait aux conditions suivantes :
 - Avoir obtenu les minima suivants lors du championnat FfG.

<u>Catégories</u>	<u>Minima</u>
Minimes 1	A définir après les Championnats provinciaux
Minimes 2	36.00 pts
Espoirs	38.00 pts
Juniors	40.00 pts
Seniors	42.00 pts

- Faire partie du quota de gymnastes sélectionnées pour la Coupe FRBG
 - Minimes 1 : 12 FfG + 12 GymFed + max. 2 wildcards par aile
 - Minimes 2 : 12 FfG + 12 GymFed + max. 2 wildcards par aile
 - Espoirs : 10 FfG + 10 GymFed + max. 2 wildcards par aile
 - Juniors : 10 FfG + 10 GymFed + max. 2 wildcards par aile
 - Seniors : 10 FfG + 10 GymFed + max. 2 wildcards par aile
- A l'issue de cette première sélection, s'il reste des places de quota dans une catégorie d'âge, les gymnastes qui n'ont pas participé au Championnat FfG pour cause de blessure ou qui ont participé mais n'ont pas réussi les minima peuvent être sélectionnés s'ils ont réussi les critères de sélection à 2 reprises lors d'un championnat provincial (FfG ou GymFed).

L'ordre de sélection des gymnastes est défini par le meilleur pointage obtenu lors d'un provincial (par aile).
- Si une des 2 ailes sélectionne un nombre insuffisant de gymnastes, les places restantes peuvent être utilisées par des gymnastes de l'autre aile à condition qu'elles soient dans les conditions de sélection.
- Des wildcards peuvent également être décernées par la Commission technique GAF FRBG (voir règlement général des compétitions page 10).

Une fois l'ensemble de la sélection effectuée, les gymnastes sont inscrites par la FfG à la Coupe FRBG.



Participation des juges : Modalités spécifiques

- Participation au **Championnat FfG** ou à la **Coupe FRBG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec la Direction Technique FfG.



Division 3

Programme

Le programme technique GAF Division 3 est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Critères de participation

- Une gymnaste doit obligatoirement concourir dans sa catégorie d'âge.
- Les gymnastes qui ont obtenu les pointages suivants lors du championnat FfG Div. 3 de la saison 2009-2010 doivent concourir en Div. 2 lors de la saison 2010-2011.

Catégories	Minima
Minimes 1	46.00 pts
Minimes 2	47.00 pts
Espoirs	50.00 pts
Juniors	---
Seniors	---

- Les gymnastes qui n'ont pas obtenu ces pointages lors du championnat FfG ou lors de la Coupe FRBG de la saison 2009-2010 peuvent concourir en Div. 3 lors de la saison 2010-2011.

Catégories	Minima
Minimes 1	51.00 pts
Minimes 2	36.00 pts
Espoirs	38.00 pts
Juniors	40.00 pts
Seniors	42.00 pts

- Les gymnastes qui ont participé aux compétitions de Div. 1 lors de la saison 2009-2010 ne peuvent pas concourir en Div. 3 lors de la saison 2010-2011.
- Les gymnastes qui ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 40.00 pts ou plus lors du championnat FfG Div. 3 de la saison 2009-2010 ne peuvent pas concourir en Div. 4 ou 5 lors de la saison 2010-2011.



Une liste des gymnastes concernées par ces différentes règles sera disponible sur le site de la fédération dans la rubrique Espace Clubs à partir de septembre 2010.

La CT GAF se réserve le droit de déroger à ces règles dans certains cas exceptionnels sur base d'un dossier complet introduit par le club de la gymnaste avant les inscriptions aux championnats provinciaux.

Participation dans une autre division :

Les gymnastes de Div. 3 ne peuvent pas participer aux championnats FfG de Div. 1, 2, 4 et 5.

Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à toutes
- Championnat FfG – ouverte à toutes (si participation au championnat provincial)
- Championnat Inter-équipes FfG - sur inscription

Procédure de sélection

Pour participer au **Championnat FfG** :

- La gymnaste doit avoir concouru à l'occasion du championnat provincial (de sa province ou d'une autre province si la gymnaste est sous certificat médical le jour de son championnat provincial).
- Les gymnastes peuvent y participer sur base de leur participation aux championnats provinciaux et ce sans minima.
- La gymnaste qui concourt dans une autre province sera classée hors concours mais pourra se sélectionner pour le championnat FfG.

Des wildcards peuvent éventuellement être décernées par la Commission technique GAF (voir règlement général des compétitions page 8).

Participation des juges : Modalités spécifiques

- Participation au **Championnat FfG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique GAF et le coordinateur GAF FfG. Dans la mesure du possible, la répartition du nombre de juges par province et par club sera respectée.



Organisation spécifique : Championnat FfG Inter-équipes

- 5 gymnastes maximum constituent l'équipe.
- 4 gymnastes maximum concourent à chaque agrès.
- les 3 meilleures notes sont comptabilisées à chaque agrès.
 - Si un club ne possède pas assez de gymnastes pour former une équipe en Div. 3, il peut collaborer avec un autre club. Les compositions des équipes seront vérifiées.
 - Une gymnaste d'une division inférieure peut compléter une équipe.
 - Une gymnaste d'une division supérieure ne peut pas compléter une équipe.
 - Le classement se fait sans distinction (Toutes catégories).

Catégories d'âge

Minimes 1	2000
Minimes 2	1999
Espoirs	1998
Juniors	1997 - 1996
Seniors	1995 et avant

Chaque gymnaste sera jugée en fonction du tableau des exigences de sa catégorie d'âge.

Conditions de participation

- Le club peut présenter 1 à 3 équipes.
- Les gymnastes constituant la ou les équipes doivent concourir en Div. 3 ou dans une division inférieure lors de la saison 2010-2011.

Procédure d'inscription

- Les équipes sont inscrites par leur club 4 semaines au plus tard avant la compétition grâce au formulaire "Inscription aux Inter-équipes".
- Paiement des droits d'inscription : voir règlement général des compétitions page 7.
- Si, après son inscription, une gymnaste de l'équipe se désiste, elle peut être remplacée par une autre gymnaste jusqu'à 24h avant le début de la compétition. Cette gymnaste doit être dans les conditions requises pour participer à l'Inter-équipes Div. 3.

Juges

Le club doit mettre son nombre de juges (voir ci-dessous) à disposition pour toute la durée de la compétition de la division concernée, et ce, dès le début de la journée, même si le club ne participe qu'à partir de la 2^{ème} ou 3^{ème} rotation.



Si ce n'est pas le cas, le club est classé hors concours pour l'ensemble de ses équipes.

Nombre d'équipes inscrites	Nombre obligatoire de juges
Jusqu'à 2 équipes	1 juge
A partir de 3 équipes	2 juges

**Le club doit, obligatoirement, signaler le nom de son ou ses juge(s)
sur le formulaire d'inscription.**



Division 4

Programme

Le programme technique GAF Division 4 est disponible sur le site de la fédération, www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Critères de participation

- Une gymnaste doit obligatoirement concourir dans sa catégorie d'âge.
- Les gymnastes qui ont obtenu les pointages suivants lors du championnat FfG Div. 4A de la saison 2009-2010 doivent concourir en Div. 3 lors de la saison 2010-2011

Catégories	Minima
Minimes 1	52.00 pts
Minimes 2	54.00 pts
Espoirs	56.00 pts
Juniors	57.00 pts
Seniors	58.00 pts

- Les gymnastes qui ont obtenu les pointages suivants lors du championnat FfG Div. 4B de la saison 2009-2010 doivent concourir en Div. 4A lors de la saison 2010-2011.

Catégories	Minima
Poussines	---
Benjamines 1	---
Benjamines 2	47.00 pts
Minimes 1	48.00 pts
Minimes 2	49.00 pts
Espoirs	50.00 pts
Juniors	50.00 pts
Seniors	50.00 pts

- Les gymnastes de Div. 4A qui ont réussi les minima pour le championnat FfG Div. 4A lors de la saison 2009-2010 ne peuvent pas concourir en Div. 4B ou 5 lors de la saison 2010-2011.
- Les gymnastes de Div. 4B qui ont réussi les minima pour le championnat FfG div. 4B lors de la saison 2009-2010 ne peuvent pas concourir en Div. 5 lors de la saison 2010-2011.
- Les gymnastes qui ont participé aux compétitions de Div. 1-2-3 lors de la saison 2009-2010 ne peuvent pas concourir en Div. 4 lors de la saison 2010-2011.

Exception : les gymnastes qui ont obtenu un pointage inférieur à 40.00 pts lors du championnat FfG Div. 3 de la saison 2009-2010 peuvent concourir en Div. 4A lors de la saison 2010-2011.

- Les Jeunes Gymnastes A de la saison 2009-2010 ne peuvent pas prendre part aux compétitions Div. 4 de la saison 2010-2011.



Une liste des gymnastes concernées par ces différentes règles sera disponible sur le site de la fédération dans la rubrique Espace Clubs à partir de septembre 2010.

La CT GAF se réserve le droit de déroger à ces règles dans certains cas exceptionnels sur base d'un dossier complet introduit par le club de la gymnaste avant les inscriptions aux championnats provinciaux.

Participation dans une autre division :

Les gymnastes de Div. 4 ne peuvent pas participer aux championnats FfG de Div. 1, 2, 3, 5 et Jeunes Gymnastes.

Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à toutes (à condition d'avoir participé à une Coupe Formation provinciale pour les catégories Poussines, Benjamines 1, Benjamines 2)
- Championnat FfG - suivant sélection
- Championnat Inter-équipes FfG - sur inscription à la FfG au minimum 4 semaines avant la compétition

Procédure de sélection

Pour participer au Championnat FfG :

- La gymnaste doit avoir concouru à l'occasion du championnat provincial (de sa province ou d'une autre province si la gymnaste est sous certificat médical le jour de son championnat provincial).
- Les gymnastes sont sélectionnées par la FfG sur base de leurs résultats au championnat provincial et en fonction des minima.
- La gymnaste qui concourt dans une autre province sera classée hors concours mais pourra se sélectionner pour le championnat FfG si elle réalise les minima.

Des wildcards peuvent éventuellement être décernées par la Commission technique GAF (voir règlement général des compétitions page 8).

Minima pour le championnat FfG :

Catégories	Années de naissance	Div. 4 A	Div. 4 B
MINIMA A ATTEINDRE POUR LE CHAMPIONNAT FfG			
Poussines	2003 et après	---	37.00 pts
Benjamines 1	2002	---	40.00 pts
Benjamines 2	2001	---	43.00 pts
Minimes 1	2000	47.00 pts	45.00 pts
Minimes 2	1999	47.00 pts	45.00 pts
Espoirs	1998	49.00 pts	45.00 pts
Juniors	1997 – 1996	51.00 pts	45.00 pts
Seniors	1995 et avant	51.00 pts	45.00 pts

La CT GAF se réserve le droit de déroger à ces minima.



Participation des juges : Modalités spécifiques

- Participation au **Championnat FfG** : Le responsable des juges de la province envoie au responsable des juges FfG, la liste des **4 juges délégués par sa province** pour le championnat FfG, pour le vendredi qui suit le championnat provincial, en spécifiant si juge D ou E et 2 agrès.
- Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable des juges FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique GAF et le coordinateur GAF FfG. Des modalités particulières seront prises pour aider les provinces qui n'atteignent pas le quota des 4 juges demandés.
- Les juges D doivent rester les mêmes tout au long de la journée de compétition.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).

Organisation spécifique : Championnat Inter-équipes

Formule par équipe : 5 / 4 / 3 (catégories Jeunes, Seniors, Mixtes et Vétérans).

- 5 gymnastes maximum constituent l'équipe.
- 4 gymnastes maximum concourent à chaque agrès.
- les 3 meilleures notes sont comptabilisées à chaque agrès.
 - Si un club ne possède pas assez de gymnastes pour former une équipe en Div. 4, il peut collaborer avec **un** autre club. Les compositions des équipes seront vérifiées.
 - Une gymnaste d'une division inférieure peut compléter une équipe.
 - Une gymnaste d'une division supérieure ne peut pas compléter une équipe.
 - Le classement se fera avec distinction en subdivision A et B.

Catégories d'âge

Poussines	2003 et après
Benjamines 1	2002
Benjamines 2	2001
Minimes 1	2000
Minimes 2	1999
Espoirs	1998
Juniors	1997 -1996
Seniors	1995 et avant

Classements	DIVISION 4
Jeunes	1999 et après
Seniors	1998 et avant
Mixtes	Toutes catégories (avec max. 2 gymnastes Espoirs, Juniors ou Seniors)
Vétérans	1988 et avant

- Une gymnaste doit obligatoirement concourir dans sa catégorie et sera jugée en fonction du tableau des exigences.

Conditions de participation

- Le club peut présenter 1 à 3 équipes (totalité des équipes en Div. 4A **et** 4B).
- Les gymnastes constituant la ou les équipes Div. 4B doivent concourir en Div. 4B ou 5 lors de la saison 2010-2011.



- Les gymnastes constituant la ou les équipes Div. 4A doivent concourir en Div. 4A ou 4B ou 5 lors de la saison 2010-2011.

Procédure d'inscription

- Les équipes sont inscrites par leur club 4 semaines au plus tard avant la compétition grâce au formulaire "Inscription aux Inter-équipes".
- Paiement des droits d'inscription : voir règlement général des compétitions page 7.
- Si, après son inscription, une gymnaste de l'équipe se désiste, elle peut être remplacée par une autre gymnaste pour autant que la catégorie de l'équipe ne change pas, jusqu'à 24h avant le début de la compétition. Cette gymnaste doit être dans les conditions requises pour participer à l'Inter-équipes Div. 4.

Juges

Le club doit mettre son nombre de juges (voir ci-dessous) à disposition pour toute la durée de la compétition de la division concernée, et ce, dès le début de la journée même si le club ne participe qu'à partir de la 2^{ème} ou 3^{ème} rotation. Si ce n'est pas le cas, le club est classé hors concours pour l'ensemble de ses équipes.

Nombre d'équipes inscrites

Jusqu'à 2 équipes
A partir de 3 équipes

Nombre obligatoire de juges

1 juge
2 juges

Le club doit, obligatoirement, signaler le nom de son ou de ses juges sur le formulaire d'inscription.



Division 5

Programme

Le programme technique GAF Division 5 est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Critères de participation

- Une gymnaste doit obligatoirement concourir dans sa catégorie d'âge.
- Les gymnastes qui ont participé aux championnats en Div. 1, 2, 3 ou Jeunes Gymnastes lors de la saison 2009-2010 ne peuvent pas concourir en Div. 5 lors de la saison 2010-2011.
- Les gymnastes de Div. 4A ou 4B qui ont réussi les minima pour le championnat FfG Div. 4A ou 4B lors de la saison 2009-2010 ne peuvent pas concourir en Div. 5 lors de la saison 2010-2011.
 - o Les Jeunes Gymnastes A de la saison 2009-2010 ne peuvent pas prendre part aux compétitions Div. 5 de la saison 2010-2011.
 - o Les Jeunes Gymnastes B de la saison 2009-2010 ne peuvent pas prendre part aux compétitions Div. 5 de la saison 2010-2011.

Participation dans une autre division :

Les gymnastes de Div. 5 ne peuvent pas participer aux championnats FfG de Div. 1, 2, 3, 4 et Jeunes Gymnastes.

Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à toutes
- Championnat FfG - suivant sélection
- Championnat Inter-équipes FfG - sur inscription

Procédure de sélection

Pour participer au **championnat FfG** :

- La gymnaste doit avoir concouru à l'occasion du championnat provincial de sa Province.
- Les gymnastes sont inscrites par la FfG sur base de leurs résultats au championnat provincial et en fonction des critères de sélection.
- Seront sélectionnées : les 3 premières de chaque podium au championnat provincial, à condition d'avoir obtenu les minima suivants :

Mouvement	Minima
1	35.00 pts
2	39.00 pts
3	41.00 pts
4	43.00 pts
5	44.00 pts
6	46.00 pts



- Pas de participation au championnat FfG pour les catégories Junior et Senior mouvement 1.

Aucune wildcard ne peut être décernée par la Commission technique GAF en Division 5.

Participation des juges : Modalités spécifiques

- Participation au **Championnat FfG** : Le responsable des juges de la province envoie au responsable des juges FfG, la liste des **6 juges délégués par sa province** pour le championnat FfG, pour le vendredi qui suit le championnat provincial, en spécifiant si juge D ou E et 2 agrès.
- Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable des juges FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique GAF et le coordinateur GAF FfG. Des modalités particulières seront prises pour aider les provinces qui n'atteignent pas le quota des 4 juges demandés.
- Les juges D doivent rester les mêmes tout au long de la journée de compétition.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).

Organisation spécifique : Championnat Inter-équipes

Formule par équipe : 5 / 4 / 3 (catégories Jeunes, Seniors, Mixtes et Vétérans).

- 5 gymnastes maximum constituent l'équipe.
- 4 gymnastes maximum concourent à chaque agrès.
- les 3 meilleures notes sont comptabilisées à chaque agrès.
- Une équipe doit obligatoirement se composer de gymnastes présentant le même mouvement.
 - Si un club ne possède pas assez de gymnastes pour former une équipe en Div. 5, il peut collaborer avec **un** autre club. Les compositions des équipes seront vérifiées.
 - Une gymnaste doit obligatoirement concourir dans sa catégorie d'âge.

Catégories d'âge

Poussines	2003 et après
Benjamines 1	2002
Benjamines 2	2001
Minimes 1	2000
Minimes 2	1999
Espoirs	1998
Juniors	1997 - 1996
Seniors	1995 et avant

Classements	DIVISION 5
Jeunes	1999 et après
Seniors	1998 et avant
Mixtes	Toutes catégories (avec max. 2 gymnastes Espoirs, Juniors ou Seniors)
Vétérans	1988 et avant

Conditions de participation

- Le club peut présenter 8 équipes au total, max. 2 équipes dans le même mouvement.
- La participation de gymnastes ayant concouru aux championnats de Div. 1, 2, 3, 4 ou Jeunes Gymnastes lors de la saison précédente et en cours, est exclue.

Procédure d'inscription



- Les équipes sont inscrites par leur club 4 semaines au plus tard avant la compétition grâce au formulaire "Inscription aux Inter-équipes".
- Paiement des droits d'inscription : voir règlement général des compétitions page 7.
- Si, après son inscription, une gymnaste de l'équipe se désiste, elle peut être remplacée par une autre gymnaste pour autant que la catégorie de l'équipe ne change pas, jusqu'à 24h avant le début de la compétition. Cette gymnaste doit être dans les conditions requises pour participer à l'Inter-équipes Div. 5.

Juges

Le club doit mettre son nombre de juges (voir ci-dessous) à disposition pour toute la durée de la compétition de la division concernée, et ce, dès le début de la journée même si le club ne participe qu'à partir de la 2^{ème} ou 3^{ème} rotation. Si ce n'est pas le cas, le club est classé hors concours pour l'ensemble de ses équipes.

Nombre d'équipes inscrites	Nombre obligatoire de juges
Jusqu'à 2 équipes	1 juge
A partir de 3 équipes	2 juges

Le club doit, obligatoirement, signaler le nom du ou de ses juges sur le formulaire d'inscription.



Gymnastique

Artistique

Masculine





Gymnastique Artistique Masculine



Catégories d'âge

Catégories	Coupe Formation	Divisions						
		1		2		3	4	5
		Imposés	FIG	Imposés	FIG B			
Pré-Pupilles	2004							
Pupilles	Pup.1- 2003 Pup.2- 2002							
Benjamins	Benj.1- 2001	Benj.1- 2001 Benj.2- 2000		2001 2000		2001 2000	2001 2000	2001 2000
Minimes		1999 1998		1999 1998		1999 1998	1999 1998	1999 1998
Espoirs			(1998) 1997 1996		(1998) 1997 1996	(1998) 1997 1996	(1998) 1997 1996	
Juniors			(1996) 1995 1994 1993		(1996) 1995 1994 1993	(1996) 1995 1994 1993	(1996) 1995 1994 1993	
Seniors			1992 et avant		1992 et avant	1992 et avant	1992 et avant	



Filière et plan de carrière

Catégories	Programmes de formation et de compétition
Pré-Pupilles 2004	Coupe Formation : Grilles Découverte ou A (A.M.G.S. - FfG)
Pupilles 1 2003	Coupe Formation : Grilles Découverte, A ou B (A.M.G.S. - FfG) * Province : Imposés B1, B2, B3, A1, A2 - ** Libres Div. 4 ou 5
Pupilles 2 2002	Coupe Formation : Grilles Découverte, A, B, C ou D (A.M.G.S. - FfG) * Province : Imposés B1, B2, B3, A1, A2 - ** Libres Div. 4 ou 5

* Les championnats provinciaux sont ouverts aux Pupilles 1 qui ont présenté une Coupe Formation dans la saison 10-11.

** Les championnats provinciaux Libres Div. 4 ou 5 sont ouverts aux Pupilles 1 qui participent aux imposés A ou B.

* Les championnats provinciaux sont ouverts aux Pupilles 2 qui ont présenté une Coupe Formation dans la saison 10-11

** Les championnats provinciaux Libres Div. 4 ou 5 sont ouverts aux Pupilles 2 qui participent aux imposés A ou B.



Catégories	Programmes de compétition			
	Division 1	Division 2	Divisions 3, 4 et 5	
Benjamins 2001 2000	Benjamins 1 (2001) Coupe Formation Grilles A, B, C ou D		Benjamins (2001) Coupe Formation Grilles A, B, C ou D	Benjamins (2001) Coupe Formation Grilles A, B, C ou D
	* Championnat Provincial : Imposés A1 à A5	Benjamins 2 (2000) Championnat Provincial : Imposés A1 à A5	Benjamins (2001-2000) * Championnat Provincial : Imposés B1 à B5	Benjamins (2001-2000) * Championnat Provincial : ** Libres Div. 3 à 5
	* Championnat FfG : Imposés A1 à A5	Championnat FfG : Imposés A1 à A5	* Championnat FfG : Imposés B1 à B5	* Championnat FfG : ** Libres Div. 3 à 5 Sélection sur base de minima
	Championnat de Belgique : Imposés A1 à A5 Sélection sur base de minima	Championnat de Belgique : Imposés A1 à A5 Sélection sur base de minima	Coupe FRBG : Imposés B1 à B5 Sélection sur base de minima	

* Les championnats provinciaux et FfG sont ouverts aux Benjamins 1 qui ont présenté une Coupe Formation dans la saison 2010-2011.

** Les championnats provinciaux et FfG Libres Div. 3 à 5 sont ouverts aux Benjamins qui participent aux imposés A ou B.

	Division 1	Division 2	Divisions 3, 4 et 5
Minimes 1999 1998	Championnat Provincial : Imposés A1 à A5	Championnat Provincial : Imposés B1 à B5	Championnat Provincial : ** Libres Div. 3 à 5
	Championnat FfG : Imposés A1 à A5	Championnat FfG : Imposés B1 à B5	Championnat FfG : ** Libres Div. 3 à 5 Sélection sur base de minima
	Championnat de Belgique : Imposés A1 à A5 Sélection sur base de minima	Coupe FRBG : Imposés B1 à B5 Sélection sur base de minima	

** Les championnats Provinciaux et FfG Libres Div. 3 à 5 sont ouverts aux Minimes qui participent aux imposés A ou B.



Catégories

Programmes de compétition (suite)

	Division 1	Division 2	Divisions 3 - 4
Espoirs (1998) 1997 1996	Championnat Provincial : Code FIG Junior + règle du nombre d'éléments	Championnat Provincial : Code FIG Junior + éléments 'N' + règle du nombre d'éléments	Championnat Provincial : Libres Div. 3 ou 4
	Championnat FfG: Code FIG Junior + règle du nombre d'éléments	Championnat FfG : Code FIG Junior + éléments 'N' + règle du nombre d'éléments	Championnat FfG : Libres Div. 3 ou 4 Sélection sur base de minima
	Championnat de Belgique : Code FIG Junior + règle du nombre d'éléments Sélection sur base de minima	Coupe FRBG : Code FIG Junior + éléments 'N' + règle du nombre d'éléments Sélection sur base de minima	
Juniors (1996) 1995 1994 1993	Championnat Provincial : Code FIG Junior	Championnat Provincial : Code FIG Junior + règle du nombre d'éléments	Championnat Provincial : Libres Div. 3 ou 4
	Championnat FfG: Code FIG Junior	Championnat FfG : Code FIG Junior + règle du nombre d'éléments	Championnat FfG : Libres Div. 3 ou 4 Sélection sur base de minima
	Championnat de Belgique : Code FIG Junior Sélection sur base de minima	Coupe FRBG : Code FIG Junior + règle du nombre d'éléments Sélection sur base de minima	
Seniors 1992 et avant	Championnat Provincial : Code FIG	Championnat Provincial : Code FIG Junior + règle du nombre d'éléments	Championnat Provincial : Libres Div. 3 ou 4
	Championnat FfG: Code FIG	Championnat FfG : Code FIG Junior + règle du nombre d'éléments	Championnat FfG : Libres Div. 3 ou 4 Sélection sur base de minima
	Championnat de Belgique : Code FIG Sélection sur base de minima	Coupe FRBG : Code FIG Junior + règle du nombre d'éléments Sélection sur base de minima	



Coupe Formation

Programme

Le programme technique Coupe Formation GAM est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Ce programme a été élaboré par la Fédération francophone de Gymnastique (FfG) en collaboration avec l'AMGS (Association des Moniteurs de Gymnastique Sportive) sur base du programme de la Fédération Française de Gymnastique (F.F.G.).

La Coupe Formation n'est pas une compétition mais une évaluation. Elle a pour vocation d'être une référence technique des « entraîneurs formateurs » des jeunes gymnastes. Son ambition est de répondre aux besoins les plus larges possibles et présenter une large palette au niveau technique.

5 grilles d'éléments sont proposées : Découverte, A, B, C et D.

Catégories	Année naissance	Grilles d'éléments
Pré-Pupilles	2004	Découverte ou A
Pupilles 1	2003	Découverte, A ou B
Pupilles 2	2002	Découverte, A, B, C ou D
Benjamins	2001	A, B, C ou D

Le contenu de ces grilles est composé de différents éléments de base importants pour la formation et l'évolution des jeunes gymnastes.

Ces grilles proposent des éléments aux différents agrès et au trampoline ainsi que des exercices de souplesse et de préparation physique.

Critères de participation

- Coupe Formation provinciale - ouverte à tous
- Chaque gymnaste peut choisir la grille qu'il souhaite présenter
- Les gymnastes qui souhaitent participer aux compétitions provinciales et/ou FfG sont obligés de participer au minimum à une Coupe Formation provinciale. Ils obtiennent alors leur 'passeport' pour la participation à toutes les compétitions de la saison. Ils peuvent obtenir ce 'passeport' dans n'importe quelle Coupe Formation provinciale.

Evaluateurs

Les évaluateurs doivent être en possession d'une licence à la FfG soit comme entraîneur, soit comme juge.

Les clubs devront remettre la liste de leurs évaluateurs présents lors de la Coupe Formation au moment de l'inscription de leurs gymnastes. Chaque club est obligé de présenter au minimum un évaluateur pour pouvoir prendre part à la Coupe Formation.



Dans chaque province, un responsable Coupe Formation désigné par la Direction Technique aura la responsabilité de former le groupe d'évaluateurs le jour du passage des évaluations. Cette formation durera environ une heure et sera identique à toutes les provinces.

Passage de grille

Principes de 'passage'

En fonction des résultats obtenus lors de leur évaluation, les gymnastes devront respecter les consignes suivantes pour le choix de leur grille lors de leur prochaine participation à une Coupe Formation (lors de la même saison ou la saison suivante) :

90%	=	4 étoiles	→ passage obligé au niveau supérieur
80%	=	3 étoiles	→ passage obligé au niveau supérieur
70%	=	2 étoiles	→ passage autorisé au niveau supérieur
60%	=	1 étoile	→ passage autorisé au niveau supérieur
< 60%	=	Passage	→ passage autorisé au niveau supérieur

La Direction Technique FfG se réserve le droit d'analyser toute demande particulière.



Généralités Pupilles et Divisions 1-2

Catégories	Année de naissance	Pupilles	
Pupilles 1	2003	Imposés : B1, B2, B3, A1, A2	
Pupilles 2	2002	Imposés : B1, B2, B3, A1, A2	
		Division 1	Division 2
Benjamins 1	2001	Imposés : A1 → A5	Imposés : B1 → B5
Benjamins 2	2000	Imposés : A1 → A5	
Minimes	1999 – 1998	Imposés : A1 → A5	Imposés : B1 → B5
Espoirs	(1998) - 1997 – 1996	Code FIG Junior + règle du nombre d'éléments (Saut : 125-135 cm)	Code FIG Junior + éléments 'N' + règle du nombre d'éléments (Saut : 125-135 cm)
Juniors	(1996) - 1995 - 1994 – 1993	Code FIG Junior	Code FIG Junior + règle du nombre d'éléments
Seniors	1992 et avant	Code FIG	

Chaque gymnaste peut choisir dans quelle division il participe.

Pas de changement de division au cours de la même saison (exception : Compétitions par équipes de club).

L'âge minimum pour participer aux championnats GAM Pupilles est l'année de naissance 2003.

L'âge minimum pour participer aux championnats GAM Divisions 1-2 est l'année de naissance 2001.

Tous les gymnastes qui présentent les exercices imposés sont obligés de participer dans leur propre catégorie d'âge.

Les gymnastes qui présentent les exercices libres peuvent participer dans une catégorie d'âge supérieure à condition que ce soit autorisé par la réglementation FIG et UEG.

Notes de départ des exercices imposés

Exercice	Note de départ	
B1	2.00	
B2	3.00	
B3	4.00	
B4/A1	B4: 5.00	A1: 5.00 (2.50)
B5/A2	B5: Max 7.00	A2: 6.00 (3.00)
A3	7.00 (3.50)	
A4	8.00 (4.00)	
A5	Max. 10.00 (Max. 5.50)	

Les notes de départ entre parenthèses comptent pour cheval d'arçons et saut.



Pupilles

Programme

Les Pupilles 1 et 2 présentent des enchaînements du Programme Imposés Divisions 1-2.

Le Programme Imposés Divisions 1-2 est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Pupilles 1 Choix parmi les exercices B1, B2, B3, A1, A2 (panachés)

Pupilles 2 Choix parmi les exercices B1, B2, B3, A1, A2 (panachés)

Saut

Choix entre 125 cm ou 135 cm.

Cheval d'arçons

L'utilisation d'un tremplin est autorisée pour l'entrée.

Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à tous (à condition d'avoir participé à une Coupe Formation provinciale)
- Championnat FfG - pas de participation pour les Pupilles
- Championnat de Belgique - pas de participation pour les Pupilles



Division 1

Programme

BENJAMINS 1, BENJAMINS 2 ET MINIMES

Les Benjamins 1, Benjamins 2 et Minimes présentent des enchaînements du Programme Imposés Division 1.
ATTENTION ! Les Benjamins sont séparés en 2 catégories d'âge. Les Minimes participent en une seule catégorie d'âge.

Le Programme Technique Imposés Division 1 (niveau A) est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Benjamins 1	choix entre les exercices A1, A2, A3, A4, A5
Benjamins 2	choix entre les exercices A1, A2, A3, A4, A5
Minimes	choix entre les exercices A1, A2, A3, A4, A5

Saut

Choix entre 125 cm ou 135 cm.

Cheval d'arçons

L'utilisation d'un tremplin est autorisée pour l'entrée.

ESPOIRS, JUNIORS ET SENIORS

Les Seniors présentent des exercices libres suivant le code FIG (éléments : 9 + 1)

Les Juniors présentent des exercices libres suivant le code FIG Junior (éléments : 7 + 1)

Les Espoirs présentent des exercices libres suivant le code FIG Junior (éléments : 7 + 1)

Pour les Espoirs, la règle FIG au sujet du nombre d'éléments est adaptée comme suit :

8-7 éléments	- Note E sur 10
6 éléments	- Note E sur 9
5 éléments	- Note E sur 8
4 éléments	- Note E sur 7
3 éléments	- Note E sur 6
2 éléments	- Note E sur 5
1 élément	- Note E sur 4
0 élément	- Note E sur 0

Barre Fixe

Salto tendu (avant ou arrière) en sortie compte comme sortie A.

Saut

Espoirs: choix entre 125 cm ou 135 cm; Juniors et Seniors : 135 cm.

Cheval d'arçons

Pour les Espoirs, l'utilisation d'un tremplin est autorisée pour l'entrée (pas pour les Juniors et Seniors).



Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à tous (à condition d'avoir participé à une Coupe Formation provinciale pour les Benjamins 1)
- Championnat FfG - ouvert à tous si participation au championnat provincial (sauf pour les Espoirs-Juniors-Seniors) – sur inscription à la FfG au minimum 4 semaines avant la compétition
- Championnat de Belgique - suivant sélection

Procédure de sélection

Championnat de Belgique

Benjamins 1	Minima :	74 points *
Benjamins 2	Minima :	78 points *
Minimes	Minima :	82 points *
Espoirs	Minima :	63 points *
Juniors	Minima :	68 points (agrès Note D : 4,2 points, saut : 5,4 points) *
Seniors	Minima :	73 points (agrès Note D : 4,4 points, saut : 5,4 points) *

- Tous les gymnastes doivent avoir réalisé les minima lors du Championnat FfG/GymFed.
 - Les gymnastes qui n'ont pas participé au Championnat FfG pour cause de blessure ou qui ont participé mais n'ont pas réussi les minima peuvent être sélectionnés s'ils ont réussi les critères de sélection à 2 reprises lors d'un championnat provincial (FfG ou GymFed).
 - A titre exceptionnel et en fonction des possibilités organisationnelles, la Commission Nationale GAM se réserve le droit d'attribuer un nombre limité de wildcards (voir règlement général des compétitions page 10).
 - En cas d'ex-aequo, le gymnaste avec les notes E (exécution) les plus élevées est sélectionné. Quand il y a également un ex-aequo dans les notes E, le gymnaste avec le score le plus élevé à un agrès est sélectionné.
 - Pour les catégories Juniors et Seniors, la Commission Nationale GAM peut attribuer des wildcards à des gymnastes qui participent seulement à des engins individuels à condition que la note D à l'engin concerné soit au minimum :
 - Juniors : 4,2 points (5,4 points pour le saut)
 - Seniors : 4.4 points (5,4 points pour le saut)
- Ceci peut se faire uniquement sur base de l'introduction d'une demande motivée.
- A titre exceptionnel, la Commission Nationale GAM peut adapter les minima si c'est souhaitable.

Une fois l'ensemble de la sélection effectuée, les gymnastes sont inscrits par la FfG au Championnat de Belgique.

** Les minima sont sous réserve des changements du code FIG*

Participation des juges : Modalités spécifiques

- Tout club qui présente au moins un gymnaste doit au minimum présenter **un juge breveté** pour toute la journée de la compétition. Sans quoi, les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions seront appliquées. Le responsable Juge répartira les postes D et E aux 6 agrès lors de la réunion précédant la compétition.
- Participation des juges au **Championnat FfG** ou au **Championnat de Belgique** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec la Direction Technique FfG.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Division 2

Programme

BENJAMINS ET MINIMES

Les Benjamins et Minimes présentent des enchaînements du Programme Imposé Division 2.

Le Programme Imposé Division 2 (niveau B) est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Benjamins : choix entre les exercices B1 à B5

Minimes : choix entre les exercices B1 à B5

ESPOIRS, JUNIORS, SENIORS

Les Espoirs présentent des exercices libres suivant le code FIG Junior avec une règle du nombre d'éléments adaptée (*) ainsi que la possibilité d'ajout d'éléments N (voir tableau 'éléments N').

Les Juniors et Seniors présentent des exercices libres suivant le code FIG Junior avec une règle du nombre d'éléments adaptée (*)

*Règle du nombre d'éléments adaptée :

8-7 éléments	- Note E sur 10
6 éléments	- Note E sur 9
5 éléments	- Note E sur 8
4 éléments	- Note E sur 7
3 éléments	- Note E sur 6
2 éléments	- Note E sur 5
1 élément	- Note E sur 4
0 élément	- Note E sur 0

Barre Fixe (Espoirs, Juniors et Seniors)

- Salto tendu (avant ou arrière) en sortie compte comme sortie A.
- Etablissement arrière à l'ATR (I.1), bascule à l'ATR (III.1) et tour d'appui arrière à l'ATR (= tour libre à l'ATR) (III.7) sont reconnus à partir de l'horizontale par le jury D. Le jugement E reste FIG.
(pour l'établissement arrière à l'ATR et la bascule à l'ATR, l'horizontale signifie en appui sur la barre fixe le corps à l'horizontale, pour le tour d'appui arrière à l'ATR, l'horizontale signifie le corps complet (épaules, tronc, hanches) au niveau de la barre fixe).

Saut

Espoirs : choix entre 125 cm ou 135 cm; Juniors et Seniors : 135 cm.

Espoirs, Juniors, Seniors : possibilité d'exécuter 2 sauts. Le meilleur saut compte pour le total (6 engins). La règle FIG pour le 2^{ème} saut n'est pas d'application. Les sauts peuvent être du même groupe et même être identiques

Cheval d'arçons

Pour les Espoirs, l'utilisation d'un tremplin est autorisée pour l'entrée (pas pour les Juniors et Seniors).



Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à tous (à condition d'avoir participé à une Coupe Formation provinciale pour les Benjamins 1)
- Championnat FfG - ouvert à tous si participation au championnat provincial - sur inscription à la FfG au minimum 4 semaines avant la compétition
- Coupe FRBG - suivant sélection

Espoirs division 2 : éléments 'N'

Maximum 2 éléments 'N' présents à chaque agrès.

Eléments 'N' (D = 0,0 points)	Ne compte pas pour les règles d'exigence de groupe	
Sol	<ul style="list-style-type: none">- Roulade arrière à l'ATR- Roue- Rondade	
Anneaux	<ul style="list-style-type: none">- Simultané (= monter en force de la suspension à l'appui)- Monter au trépied 2 sec.	
Barres //	<ul style="list-style-type: none">- Balancement avant à l'équerre Manna- Établissement arrière- Moy à l'appui brachial- Sortie avant avec ½ tour	
Barre fixe	Eléments 'N'	<ul style="list-style-type: none">- De l'appui, élan arrière à l'ATR- Etablissement arrière (grand allemand)- Tour d'appui arrière corps tendu- Bascule à l'appui (petit allemand)- De l'appui, dégager + engager jambes à l'équerre écartée
	Eléments A	<ul style="list-style-type: none">- Etablissement arrière à l'ATR- Bascule à l'ATR- Tour d'appui arrière à l'ATR (tour libre à l'ATR) (tous à l'horizontale) <p>⇒ Voir note barre fixe programme division 2 page 58</p>



Procédure de sélection

Coupe FRBG

Benjamins

Places sélectives : 18 premiers du Championnat FfG + 18 premiers du Championnat GymFed
Minima: 74 points

Minimes

Places sélectives : 18 premiers du Championnat FfG + 18 premiers du Championnat GymFed
Minima: 76 points

Espoirs

Places sélectives : 9 premiers du Championnat FfG + 9 premiers du Championnat GymFed
Minima: seront définis après les championnats provinciaux par la commission FRBG
60 points

Juniors

Places sélectives : 8 premiers du Championnat FfG + 8 premiers du Championnat GymFed
Minima: 64 points

Seniors

Places sélectives : 5 premiers du Championnat FfG + 5 premiers du Championnat GymFed
Minima: 68 points

- Tous les gymnastes doivent avoir réalisé les minima lors du Championnat FfG/GymFed.
- A l'issue de cette première sélection, s'il reste des places de quota dans une catégorie d'âge, les gymnastes qui n'ont pas participé au Championnat FfG pour cause de blessure ou qui ont participé mais n'ont pas réussi les minima peuvent être sélectionnés s'ils ont réussi les critères de sélection à 2 reprises lors d'un championnat provincial (FfG ou GymFed).
L'ordre de sélection des gymnastes est défini par le meilleur pointage obtenu lors d'un provincial (par aile)
- Si une des 2 ailes sélectionne un nombre insuffisant de gymnastes, les places vacantes peuvent être utilisées par des gymnastes de l'autre aile à condition qu'ils aient réalisé les minima.
- A titre exceptionnel et en fonction des possibilités organisationnelles, la Commission Nationale GAM se réserve le droit d'attribuer un nombre limité de wildcards (voir règlement général des compétitions page 10).
- En cas d'ex-aequo, le gymnaste avec les notes E (exécution) les plus élevées est sélectionné. Quand il y a également un ex aequo dans les notes E, le gymnaste avec le score le plus élevé à un agrès est sélectionné.
- A titre exceptionnel, la Commission Nationale GAM peut adapter les minima si ceux-ci ne concordent pas avec le nombre de places sélectives.

Une fois l'ensemble de la sélection effectuée, les gymnastes sont inscrits par la FfG à la Coupe FRBG.

Participation des juges : Modalités spécifiques

- Tout club qui présente au moins un gymnaste doit au minimum présenter **un juge breveté** pour toute la journée de la compétition. Sans quoi, les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions seront appliquées. Le responsable Juge répartira les postes D et E aux 6 agrès lors de la réunion précédant la compétition.
- Participation des juges au **Championnat FfG** ou au **Championnat de Belgique** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec la Direction Technique FfG.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Compétition par équipes de club - Divisions 1 et 2 - Programme imposé

Programme

Programme Imposé.

Choix entre les exercices B1 à B5 et A1 à A5.

Catégories d'âge

2003 – 1998 durant la saison 2010-2011.

Les gymnastes nés en 1997 ne peuvent pas participer au programme imposé.

La limite d'âge inférieure est 2003.

Formule de compétition

Formule par équipe 7/4/3

Une équipe est constituée de maximum 7 gymnastes.

Maximum 4 gymnastes concourent à chaque agrès.

Les 3 meilleurs scores par agrès comptent pour le total de l'équipe.

Règles de participation

Les 6 meilleures équipes de l'édition précédente (2009-2010) concourent en Div. 1 (compétition séparée).

Les équipes suivantes concourent en Div. 2 ou, si plus de 14 équipes sont inscrites, en Div. 3.

Un club peut inscrire plusieurs équipes.

Tous les membres d'une équipe doivent avoir concouru pour le même club durant la saison en cours.

Il n'est plus autorisé d'inclure dans l'équipe des gymnastes d'un autre club que le sien. Cette règle compte uniquement pour le programme imposé.

La catégorie d'âge d'un gymnaste est définie par son année de naissance, tel que spécifié dans les généralités du présent règlement.



Compétition par équipes de club - Divisions 1 et 2 - Programme libre

Programme

Programme Libre Espoirs - Juniors - Seniors.

Catégories d'âge

L'âge minimum pour une participation au Programme libre est l'année de naissance 2000.

Année de naissance pour inter-clubs	Nombre d'éléments	Exigences	Hauteur saut	Difficulté	Bonification	Sortie
2000-1999	FIG Junior (*)	FIG Junior	125 ou 135 cm	FIG Junior	+ 0.10 à partir des éléments C	FIG Junior
1998-1997-1996	FIG Junior (*)	FIG Junior	125 ou 135 cm		+ 0.10 à partir des éléments D	FIG Junior
Jun : 1995-1994-1993	FIG Junior	FIG Junior	135 cm		FIG Junior	FIG Junior
Sen : 1992 et avant	FIG	FIG	135 cm	FIG	FIG	FIG

(*) Code FIG adapté - Règle du nombre d'éléments :

8-7 éléments	Note E = 10 pts
6 éléments	Note E = 9 pts
5 éléments	Note E = 8 pts
4 éléments	Note E = 7 pts
3 éléments	Note E = 6 pts
2 éléments	Note E = 5 pts
1 élément	Note E = 4 pts
0 élément	Note E = 0 pts

Formule de compétition

Formule par équipe 7/4/3.

Une équipe est constituée de maximum 7 gymnastes.

Maximum 4 gymnastes concourent à chaque agrès.

Les 3 meilleurs scores par agrès comptent pour le total de l'équipe.

Règles de participation

Les 6 (maximum 8) meilleures équipes de l'édition précédente (2009-2010) concourent en Div. 1 (compétition séparée).

Si il y a plus de 8 équipes inscrites, les équipes 7 à ... concourent en Div. 2.

Un club peut inscrire plusieurs équipes.

Tous les membres d'une équipe doivent avoir concouru pour le même club durant la saison en cours.

Exception : Chaque équipe peut inclure un gymnaste qui n'appartient pas à son club.



Divisions 3 - 4 - 5

Programme

Le Programme technique GAM Div. 3 à 5 est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Catégories	Année de naissance	Programme
Pupilles	2003 – 2002	Libres Div. 4 - 5 au niveau provincial Si passage par la Coupe Formation
Benjamins	2001 – 2000	Libres Div. 3 - 4 - 5 au niveau provincial et FfG Si passage par la Coupe Formation pour les 1999.
Minimes	1999 – 1998	Libres Div. 3 - 4 - 5 au niveau provincial et FfG
Espoirs	(1998) - 1997 – 1996	Libres Div. 3 - 4 au niveau provincial et FfG
Juniors	(1996) - 1995 - 1994 - 1993	Libres Div. 3 - 4 au niveau provincial et FfG
Seniors	1992 et avant	Libres Div. 3 - 4 au niveau provincial et FfG

- Pas de changement de division au cours de la même saison.
- L'âge minimum pour participer aux championnats GAM Pupilles est l'année de naissance 2003.
- L'âge minimum pour participer aux championnats FfG GAM Divisions 3 - 4 - 5 est l'année de naissance 2001.
- Tous les gymnastes qui présentent des exercices libres suivant le code FfG GAM Div. 3 à 5 sont obligés de participer dans leur propre catégorie d'âge !
- Les gymnastes Benjamins et Minimes présentant les imposés Div. 1, 2 peuvent se présenter en Div. 3 ou en Div. 4.
- La règle FIG d'éléments interdits pour les Juniors est d'application pour le code GAM Div. 3 à 5.

PUPILLES

Les Pupilles présentent des exercices libres suivant le programme technique GAM Div. 3 à 5. Ils ont accès au championnat de leur province en Div. 4 et 5 (pas en Div. 3) s'ils ont participé à une Coupe Formation provinciale. Ils sont classés dans une seule catégorie (2003-2002)

BENJAMINS, MINIMES,

Les Benjamins et Minimes présentent des exercices libres suivant le programme technique GAM Div. 3 à 5. Les 2001 doivent participer à une Coupe Formation provinciale pour avoir accès aux compétitions.

ESPOIRS, JUNIORS, SENIORS

Les Espoirs, Juniors et Seniors présentent des exercices libres suivant le programme technique GAM Div. 3 à 5. Les Espoirs, Juniors et Seniors n'ont pas accès à la Div. 5.



Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à tous si participation à la Coupe Formation (gymnastes nés en 2003-2002-2001).
- Championnat FfG - ouvert à tous si participation à la Coupe Formation (gymnastes nés en 2001) et participation au championnat provincial (de sa province ou d'une autre province si le gymnaste est sous certificat médical le jour du championnat de sa Province).

Procédure de sélection

Championnat FfG

Div. 3

Minima : 60 points au championnat provincial.

Div. 4

Minima : 60 points au championnat provincial.

Div. 5

Minima : 57 points au championnat provincial.

Des wildcards peuvent éventuellement être décernées en Division 3 et 4 par la Commission technique GAM (voir règlement général des compétitions page 8).

Participation des juges : Modalités spécifiques

- Tout club qui présente au moins un gymnaste doit au minimum présenter **un juge breveté** pour toute la journée de la compétition. Sans quoi, les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions seront appliquées. Le responsable Juges répartira les postes D et E aux 6 agrès lors de la réunion précédant la compétition.
- Participation des juges au **Championnat FfG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique GAM et le coordinateur GAM FfG.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Compétition Inter-Equipes Division 3-4

Programme

Programme technique GAM Divisions 3 et 4.

Catégories d'âge

Division	4 classements	
	Catégorie Jeunes	Catégorie Seniors
3	Benjamins et Minimes	Seniors, Juniors, Espoirs, Minimes, Benjamins
4	Benjamins et Minimes	Seniors, Juniors, Espoirs, Minimes, Benjamins

Règles de participation

Pour participer au **Championnat FfG Inter-Equipes**, le gymnaste né en 2001 doit avoir participé à la Coupe Formation.

Le gymnaste le plus âgé de l'équipe détermine la catégorie de participation de son équipe.

Un gymnaste d'une division inférieure peut compléter une équipe.

Un gymnaste d'une division supérieure ne peut pas compléter une équipe.

Les gymnastes doivent être tous affiliés dans le même club.

Les gymnastes Benjamins et Minimes présentant les imposés Div. 1, 2 peuvent se présenter à l'inter-club Div. 3, 4.

Formule de compétition

Une équipe est constituée de maximum 5 gymnastes.

Maximum 4 gymnastes concourent à chaque agrès.

Les 3 meilleurs scores par agrès comptent pour le total de l'équipe.

Participation des juges : Modalités spécifiques

Tout club qui présente au moins une équipe doit au minimum présenter **un juge breveté** pour toute la journée de la compétition. Il doit être présent dès le début de la journée même si le club ne participe qu'à partir de la 2^{ème} ou 3^{ème} rotation. Si ce n'est pas le cas, le club est classé hors concours pour l'ensemble de ses équipes.

L'inscription du juge se fait sur formulaire d'inscription de l'équipe.



Gymnastique

Rythmique





Gymnastique Rythmique



GR - Catégories d'âge

Années Naiss.	Divisions				
	1	2	3	4	5
2004			Benjamines		Prétests A
2003	Benjamines	Benjamines			Prétests B
2002	Minimes	Minimes	Minimes		Test A
2001					Test B
2000	Espoirs	Espoirs	Espoirs		
1999				Brevet A	
1998	Juniors (et ensemble Juniors)	Juniors	Juniors		
1997					
1996					
1995 <i>et avant</i>	Seniors (et ensemble Seniors)	Seniors	Seniors		Brevet B/C/D (1998 et avant)

- Les gymnastes qui sont nées après 2003 ne peuvent pas participer aux compétitions au niveau national (FRBG).
- Changer de catégorie ou de division durant la saison n'est pas autorisé.



Division 1

Programme

Le programme technique GR Divisions 1-2 est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Engins :

Benjamines	2 exercices : SE + corde <i>Score : addition des 2 exercices</i>
Minimes	3 exercices: SE + corde + 1 engin au choix parmi ballon ou cerceau <i>Score : addition des 3 exercices</i>
Espoirs	4 exercices: SE + corde + cerceau + 1 engin au choix parmi ballon, ruban ou massues <i>Score: addition des 4 exercices</i>
Juniors	4 exercices: cerceau + ballon + massues + ruban <i>Score: addition des 4 exercices</i>
Seniors	4 exercices: cerceau + ballon + massues + ruban <i>Score: addition des 4 exercices</i>

Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à toutes.
- Championnat FfG - ouvert à toutes si participation au championnat provincial.
- Championnat de Belgique - suivant sélection.



Procédure de sélection

Pour pouvoir participer au **Championnat de Belgique**, les gymnastes doivent avoir rempli les conditions suivantes :

Benjamines, Minimes, Espoirs :

8 meilleures gymnastes du Championnat FfG + 8 meilleures gymnastes du Championnat GymFed

Juniors et Seniors :

6 meilleures gymnastes du Championnat FfG + 6 meilleures gymnastes du Championnat GymFed

Si une aile ne peut pas utiliser toutes les places qui lui sont octroyées, les places restantes ne peuvent pas être utilisées par les gymnastes de l'autre aile.

Des wildcards peuvent être décernées par la Commission technique GR FRBG (voir règlement général des compétitions page 10).

Une fois l'ensemble de la sélection effectuée, les gymnastes sont inscrites par la FfG au Championnat de Belgique.

Participation des juges : Modalités spécifiques

- Participation au **Championnat FfG ou au Championnat de Belgique** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec la Direction Technique FfG. Sur demande du responsable des juges, un juge expérimenté de Div. 3, 4, 5 pourrait être amené à compléter le jury en exécution.



Division 2

Programme

Le programme technique GR Divisions 1-2 est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Engins :

Benjamines	2 exercices : SE + corde <i>Score : addition des 2 exercices</i>
Minimes	2 exercices: SE + 1 engin au choix <i>Score : addition des 2 exercices</i>
Espoirs	3 exercices: SE + Corde + 1 engin au choix <i>Score : addition des 3 exercices</i>
Juniors	3 exercices : Cerceau + ballon + 1 engin au choix parmi massues ou ruban <i>Score: addition des 3 exercices</i>
Seniors	3 exercices : Ballon + massues + 1 engin au choix parmi cerceau ou ruban <i>Score: addition des 3 exercices</i>

Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à toutes
- Championnat FfG - ouvert à toutes si participation au championnat provincial
- Coupe FRBG - suivant sélection



Procédure de sélection

Pour pouvoir participer à la **Coupe FRBG**, les gymnastes doivent avoir rempli les conditions suivantes :

Benjamines, Minimes, Espoirs :

8 meilleures gymnastes du Championnat FfG + 8 meilleures gymnastes du Championnat GymFed

Juniors et Seniors :

6 meilleures gymnastes du Championnat FfG + 6 meilleures gymnastes du Championnat GymFed

Si une aile ne peut pas utiliser toutes les places qui lui sont octroyées, les places restantes ne peuvent pas être utilisées par les gymnastes de l'autre aile.

Des wildcards peuvent être décernées par la Commission technique GR FRBG (voir règlement général des compétitions page 10).

Une fois l'ensemble de la sélection effectuée, les gymnastes sont inscrites par la FfG à la Coupe FRBG.

Participation des juges : Modalités spécifiques

- Participation au **Championnat FfG** ou à la **Coupe FRBG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec la Direction Technique FfG. Sur demande du responsable des juges, un juge expérimenté de Div. 3, 4, 5 pourrait être amené à compléter le jury en exécution.



Division 3

Programme

Le programme technique GR Division 3 à 5 est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Catégories

Engins

Benjamines	Sans engin - corde
Minimes	Sans engin - corde et ballon
Espoirs	Sans engin - corde et 1 engin au choix (cerceau ou ballon)
Juniors	Corde - cerceau + 1 engin au choix (ballon ou massues ou ruban)
Seniors	Corde, cerceau, ballon, massues, ruban (6 M) au choix (3)

- Composition libre suivant le code de pointage Div. 3.
- En province, la gymnaste peut présenter un programme incomplet. Ce qui entraîne une non-qualification pour la finale.
- Une gymnaste plus jeune peut participer dans une catégorie plus âgée.

Jugement

Voir le programme technique de la Div. 3.

Dans la mesure du possible, un membre de la Commission Technique GR sera présent lors de chaque compétition provinciale afin de vérifier si le jugement est identique pour chaque province.

Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à toutes
- Championnat FfG - suivant sélection

Procédure de sélection

- Pour participer au **Championnat FfG**, les gymnastes doivent, lors du championnat provincial, avoir obtenu les minima suivants : 65% du total et 50% à chaque exercice.

Participation des juges : Modalités spécifiques

- Participation au **Championnat FfG** : 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG envoie à la FfG la liste des juges à convoquer (selon les besoins et selon leurs disponibilités). Le suivi des convocations sera organisé entre le responsable juge et la FfG.



Divisions 4 & 5

Programme

Le programme technique GR Divisions 3 à 5 est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Division 4	
Brevet A	Sans engin - corde – ballon
Brevet B	Corde - cerceau – ballon
Brevet C	Corde - cerceau - ballon – ruban
Brevet D	Corde - cerceau - massues - ruban

Division 5	
Prétests A	Sans engin - corde
Prétests B	Sans engin - corde
Test A	Sans engin - corde
Test B	Sans engin - corde - ballon

- Les prétests, tests et brevets sont des exercices imposés.
- Le brevet, le prétest ou le test est attribué lorsque la gymnaste a obtenu au moins 60% au total et 50% à chaque exercice.
- En province, la gymnaste peut présenter un programme incomplet, ce qui entraîne une non-qualification pour la finale.
- Dans la mesure du possible, un membre de la Commission Technique GR sera présent lors de chaque compétition provinciale afin de vérifier si le jugement est identique pour chaque province.

Compétitions

- Compétitions provinciales - ouvertes à toutes
- Championnat FfG - suivant sélection

Procédure de sélection

- Pour participer au **Championnat FfG**, les gymnastes doivent, lors du championnat provincial, avoir obtenu les minima suivants : 75% du total et 50% à chaque exercice.

Participation des juges : Modalités spécifiques

- Participation au **Championnat FfG** : 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG envoie à la FfG la liste des juges à convoquer (selon les besoins et selon leurs disponibilités). Le suivi des convocations sera organisé entre le responsable juge et la FfG.



**Gymnastique
au
Trampoline**





Gymnastique au Trampoline



Catégories d'âge

Années Naiss.	Divisions			
	1	2	3	4
2002	Pupilles (niveau préparatoire)		Pupilles	Or
2001	Benjamins (niveau préparatoire)		Benjamins	
2000	Pré-minimes	Pré-minimes	Minimes	
1999	Minimes	Minimes		
1998	Espoirs	Espoirs	Espoirs	
1997				
1996	Juniors	Juniors	Juniors	
1995				
1994	Juniors ou Seniors	Seniors	Seniors	
1993	Seniors			
1992 <i>et avant</i>				

- Les gymnastes de Div.1, nés en 1994, peuvent participer durant la saison uniquement dans une catégorie : soit Juniors, soit Seniors.
- Les gymnastes de Div.1 peuvent participer dans une catégorie d'âge supérieure, comme autorisé par le règlement FIG.
- Les gymnastes de Div. 2 ou 3 ne peuvent pas participer dans une catégorie d'âge supérieure.
- Les Pupilles et Benjamins du niveau préparatoire ne peuvent pas participer dans une catégorie d'âge supérieure. Il n'y a pas de subdivisions entre les catégories "filles" et "garçons" au niveau préparatoire.
- Les gymnastes nés après 2002 ne peuvent pas participer aux compétitions.
- Chaque gymnaste a le choix de la division dans laquelle il participe.
- Les gymnastes ne peuvent changer ni de catégorie d'âge, ni de division en cours de saison.
- En Div. 4, il n'existe pas de catégorie d'âge. Le classement est effectué par brevet.



Difficultés par niveau et par catégorie

Tableau récapitulatif des difficultés minimales et maximales par niveau et/ou par catégorie.

	Division 1	Division 2	Division 3
Pupilles	Niveau préparatoire - Pas de min. Max 2.50 pts		Max. 2.00 pts
Benjamins	Niveau préparatoire - Pas de min. Max 3.50 pts		Max. 2.00 pts
Pré-minimes	Min. 3.50 pts	Min. 2.00 pts - Max. 3.50 pts	Max. 2.00 pts
Minimes	Min. 4.00 pts	Min. 2.50 pts - Max. 4.00 pts	
Espoirs	Min. 5.00 pts	Min. 3.00 pts - Max. 5.00 pts	Max. 3.00 pts
Juniors	Min. 6.50 pts	Min. 4.00 pts - Max. 6.50 pts	Max. 4.00 pts
Seniors	Min. 7.50 pts (filles) ou 8.50 pts (garçons)	Min. 4.00 pts - Max. 6.50 pts	Max. 4.00 pts



Division 1

Programme

Le programme technique FfG TR est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Compétitions

- Championnats provinciaux (*si organisé dans la province*) - ouverts à tous
- Championnat FfG - ouvert à tous
- Championnat de Belgique - suivant sélection

Procédure de sélection

- Pour participer au **Championnat de Belgique**, les gymnastes doivent, lors du championnat FfG, avoir obtenu les minima suivants :

Pré-minimes	44.00 pts
Minimes	45.00 pts
Espoirs	48.00 pts
Juniors filles	49.50 pts
Juniors garçons	51.00 pts
Seniors filles	53.00 pts
Seniors garçons	54.00 pts

- Un maximum de 12 gymnastes par catégorie (FfG et GymFed) peuvent être sélectionnés pour le Championnat de Belgique.
- Un maximum de 8 wildcards peut être distribué pour l'ensemble de la Div. 1 sur décision de la Commission Technique TR FRBG (voir règlement général des compétitions page 10).

Une fois l'ensemble de la sélection effectuée, les gymnastes sont inscrits par la FfG au Championnat de Belgique.

Participation des juges : Modalités spécifiques

1 juge minimum par club sera exigé lors des championnats.

Participation des juges au Championnat FfG : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique TR et le coordinateur TR FfG.

Championnat de Belgique : la FfG devra fournir 2 juges si des gymnastes FfG sont sélectionnés.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Division 2

Programme

Le programme technique FfG TR est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Compétitions

- Championnats provinciaux (*si organisé dans la province*) - ouverts à tous
- Championnat FfG - ouvert à tous
- Coupe FRBG - suivant sélection

Procédure de sélection

- Pour participer à la **Coupe FRBG**, le gymnaste doit être dans les 12 premiers du classement dans sa catégorie et avoir obtenu les minima suivants lors du championnat FfG :

Pré-minimes	41.00 pts
Minimes	42.00 pts
Espoirs	43.00 pts
Juniors	44.00 pts
Seniors	45.00 pts

- Un maximum de 8 wildcards peut être distribué pour l'ensemble de la Div. 2 sur décision de la Commission Technique TR FRBG (voir règlement général des compétitions page 10).

Une fois l'ensemble de la sélection effectuée, les gymnastes sont inscrits par la FfG à la Coupe FRBG.

Participation des juges : Modalités spécifiques

1 juge minimum par club sera exigé lors des championnats.

Participation des juges au Championnat FfG : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique TR et le coordinateur TR FfG.

Coupe FRBG : la FfG devra fournir 2 juges si des gymnastes FfG sont sélectionnés.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Division 3

Programme

Le programme technique FfG TR est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Compétitions

- Championnats provinciaux (*si organisé dans la province*) - ouverts à tous
- Championnat FfG - ouvert à tous

Procédure de sélection

Néant.

Participation des juges : Modalités spécifiques

1 juge minimum par club sera exigé lors des championnats.

Participation des juges au Championnat FfG : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique TR et le coordinateur TR FfG.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Division 4

Programme

Le programme technique FfG TR est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Le programme Division 4 est composé de 3 brevets de niveau de difficulté croissante : bronze, argent, or. Ces brevets se présentent sous la forme de séries imposées de 10 touches comprenant les éléments de base du trampoline.

Les gymnastes sont libres de s'inscrire dans le brevet de leur choix.

Lors du championnat FfG, les gymnastes ne peuvent présenter un brevet de difficulté inférieure que celui présenté aux championnats provinciaux.

Critère de réussite

Les gymnastes présenteront lors de la compétition deux séries imposées (deux fois la même série) et la meilleure des deux sera prise en compte.

Le critère de réussite du brevet : obtenir une note de 21 points en exécution.

Afin que le gymnaste puisse connaître son degré de réussite ou d'échec, on lui attribue un nombre d'étoile :

☆ = 15 – 17 points (échec)

☆☆ = 18 – 20 points (échec)

☆☆☆ = 21 – 23 points (réussi)

☆☆☆☆ = 24 – 26 points (réussi)

☆☆☆☆☆ = 27 points et plus (réussi)

Classement par équipe

Il n'existe pas de classement individuel, seulement un classement par équipe :

- Tous les gymnastes d'un même club font partie de la même équipe
- Il n'y a pas de nombre maximum de participants par équipe
- La difficulté du brevet présenté (or, argent, bronze) n'entre pas en ligne de compte dans le résultat de l'équipe
- Les notes des 4 meilleurs participants sont additionnées et constituent le résultat de l'équipe

Compétitions

- Championnats provinciaux (*si organisé dans la province*) - ouvert à tous
- Championnat FfG - ouvert à tous

Procédure de sélection

Néant.



Participation des juges : Modalités spécifiques

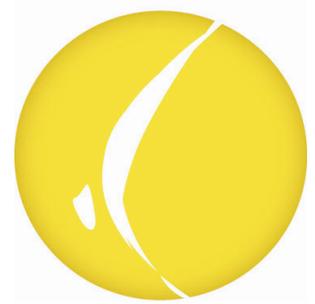
1 juge minimum par club sera exigé lors des championnats.

Participation des juges au Championnat FfG : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique TR et le coordinateur TR FfG.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Tumbling





Tumbling



Catégories d'âge

Années Naiss.	Divisions			
	1	2	3	4
2000	Minimes	Minimes	Minimes	Minimes
1999				
1998	Espoirs	Espoirs	Espoirs	Espoirs
1997				
1996	Juniors	Juniors	Juniors	Juniors
1995				
1994	Juniors ou Seniors	Seniors	Seniors	Seniors
1993	Seniors			
1992 <i>et avant</i>				

- Les gymnastes de Div.1, nés en 1994, peuvent participer durant la saison uniquement dans une catégorie : soit Juniors, soit Seniors.
- Les gymnastes de Div.1 peuvent participer dans une catégorie d'âge supérieure, comme autorisé par le règlement FIG.
- Les gymnastes de Div. 2, 3 ou 4 ne peuvent pas participer dans une catégorie d'âge supérieure.
- Les gymnastes nés après 2000 ne peuvent pas participer aux compétitions.
- Chaque gymnaste a le choix de la division dans laquelle il participe.
- Les gymnastes ne peuvent changer ni de catégorie d'âge, ni de division en cours de saison.



Division 1

Programme

Le programme technique FfG TU est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Catégories	Programme
Minimes et Espoirs	Programme spécifique
Juniors et Seniors	Programme spécifique

Compétitions

- Championnats provinciaux (*si organisé dans la province*) - ouverts à tous
- Championnat FfG - ouvert à tous
- Championnat de Belgique - suivant sélection

Procédure de sélection

Pour participer au **Championnat de Belgique**, les gymnastes doivent, lors du championnat FfG, avoir obtenu les minima suivants :

Minimes	50.40 pts
Espoirs	51.60 pts
Juniors filles	53.70 pts
Juniors garçons	55.60 pts
Seniors filles	55.60 pts
Seniors garçons	57.00 pts

- Un maximum de 12 gymnastes par catégorie peut être sélectionné pour le Championnat de Belgique.
- Un maximum de 8 wildcards peut être distribué pour l'ensemble de la Div. 1 sur décision de la Commission Technique TU FRBG.

Une fois l'ensemble de la sélection effectuée, les gymnastes sont inscrits par la FfG au Championnat de Belgique.

Participation des juges : Modalités spécifiques

1 juge minimum par club sera exigé lors des championnats.

Participation des juges au Championnat FfG : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique TR et le coordinateur TR FfG.

Championnat de Belgique : la FfG devra fournir 1 juge si des gymnastes FfG sont sélectionnés.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Division 2

Programme

Le programme technique FfG TU est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Catégories	Programme
Minimes	Programme spécifique
Espoirs	Programme spécifique
Juniors	Programme spécifique
Seniors	Programme spécifique

Compétitions

- Championnats provinciaux (*si organisé dans la province*) - ouverts à tous
- Championnat FfG - ouvert à tous
- Coupe FRBG - suivant sélection

Procédure de sélection

Pour participer à la **Coupe FRBG** :

- Les 10 meilleures gymnastes dans chaque catégorie féminine et les 7 meilleurs gymnastes dans chaque catégorie masculine sont sélectionnés à condition d'avoir obtenu les minima suivants lors du championnat FfG :

Minimes	75.60 pts
Espoirs	76.00 pts
Juniors	76.90 pts
Seniors	77.60 pts

Un maximum de 8 wildcards peut être distribué pour l'ensemble de la Div. 2 sur décision de la Commission Technique TU FRBG.

Une fois l'ensemble de la sélection effectuée, les gymnastes sont inscrits par la FfG à la Coupe FRBG.

Participation des juges : Modalités spécifiques

1 juge minimum par club sera exigé lors des championnats.

Participation des juges au Championnat FfG : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique TR et le coordinateur TR FfG.

Coupe FRBG : la FfG devra fournir 1 juge si des gymnastes FfG sont sélectionnés.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Division 3 et 4

Programme

Le programme technique FfG TU est disponible sur le site de la fédération www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Compétitions

- Championnats provinciaux (*si organisé dans la province*) - ouverts à tous
- Championnat FfG - ouvert à tous

Procédure de sélection

Néant.

Participation des juges : Modalités spécifiques

1 juge minimum par club sera exigé lors des championnats.

Participation des juges au Championnat FfG : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique TR et le coordinateur TR FfG.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Gymnastique

Acrobatique





Gymnastique Acrobatique



Catégories d'âge

Catégories	Divisions				
	1	2		3	4
	National	FRBG	FfG		
Espoirs	Min. 11 ans Max. 16 ans (entre 2000 et 1995)				
Juniors	Min. 12 ans Max. 19 ans (entre 1999 et 1992) Max. 6 ans de différence d'âge	Min. 11 ans et max. 19 ans (2000-1992)	Min 10 ans (2001 et avant)	Min. 10 ans (2001 et avant)	Min. 8 ans (2003 et avant)
Seniors	Min. 13 ans (1998 et avant)	Min 11 ans (V), un de P min. 20 ans			

- Chaque formation a le choix de la division dans laquelle elle participe. Une formation ne peut en aucun cas changer de division durant la même année.
- Les formations ne peuvent participer que dans une seule formation, pour toutes les divisions sauf pour la division 5, où les gymnastes peuvent participer dans 2 formations.
- Si un partenaire change dans une formation, la formation est considérée comme nouvelle. L'ancienne formation cesse d'exister et la nouvelle formation ne peut pas faire usage des éventuelles sélections de l'ancienne formation. Si le changement se produit durant les championnats provinciaux, la nouvelle formation peut s'inscrire pour participer aux championnats provinciaux ultérieurs (à condition de respecter les règlements). En cas de changement de formation après les provinciaux, une demande de wildcard peut être introduite pour participer au championnat FfG ou au championnat de Belgique (voir règlement général des compétitions page 8).
- Mesure de la taille : tous les membres d'une formation qui participent aux championnats seront mesurés avant le début du premier championnat provincial auquel ils participent. Si une déduction est imposée, celle-ci reste valable jusqu'au championnat FfG. Les gymnastes seront mesurés individuellement. Tout le monde doit se présenter une demi heure avant l'échauffement pour être mesuré. Si une formation ne se présente pas au mesurage, la déduction maximale sera appliquée pour la compétition concernée. La formation reçoit la possibilité d'être mesuré après la compétition. **La mesure de la taille n'est pas appliquée en division 4 et 5.**
- La CT se réserve le droit de mettre des minima pour obliger des formations avec un certain pointage à monter de division.
- Les feuilles de difficulté des exercices doivent parvenir au responsable juges le lundi avant la compétition. Une pénalité de 0.30 pt sera appliquée à chaque formation lorsque la fiche est en retard ou lorsque celle-ci est mal remplie (n° de pages, dessins lisibles). Une modification complète de la feuille ne sera pas acceptée le jour de la compétition.



Division 1

Programme

Le Programme technique FfG ACRO est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Catégories d'âge	Programme
Espoirs (2000-1995)	Programme spécifique (code FIG aménagé)
Juniors (1999-1992)	Code FIG 2009-2012 (avec difficultés limitées)
Seniors (1998 et avant)	Code FIG 2009-2012

Il y a 5 catégories de compétiteurs :

- Paires féminines
- Paires masculines
- Paires mixtes
- Trio Femmes
- Quatuor Hommes

Compétitions

- Compétitions provinciales (*si organisée dans la province*) - ouvertes à tous
- Championnat FfG - suivant sélection
- Championnat de Belgique - suivant sélection

Procédure de sélection

Pour participer au **Championnat FfG** :

- La participation à deux championnats provinciaux au moins est exigée.
- Les inscriptions seront effectuées par la FfG sur base des participations à ces derniers.

Pour participer au **Championnat de Belgique** :

- Les gymnastes doivent avoir participé au Championnats FfG.
- Les minima de Div.1 pour participer au Championnat de Belgique sont :



Catégorie	Espoirs	Juniors	Seniors
Paires masculines Paires mixtes Trio Femmes Quatuor Hommes	52.00 pts	77.00 pts	75.00 pts
Paires féminines	52.00 pts	75.00 pts	75.00 pts

- Par discipline, un maximum de 10 formations en Espoirs, de 8 formations en Juniors et de 6 formations en Seniors au total peut être sélectionné, à condition d'avoir obtenu les minima requis lors du championnat FfG. Si le nombre maximum de formations n'est pas qualifié pour le championnat de Belgique suite au championnat FfG, les gymnastes qui ont rempli les normes de sélection (Juniors et Seniors : 2/3 des minima Championnat de Belgique) 2 fois lors des championnats provinciaux peuvent participer au championnat de Belgique. Quand le nombre maximum de places est atteint, c'est l'équipe avec le score total le plus haut (2 meilleurs scores des provinciaux) qui est sélectionnée. La commission Technique ACRO FRBG décidera de cette participation.

La commission technique ACRO FRBG peut également éventuellement accorder 2 wildcards (voir règlement général des compétitions page 10).

Une fois l'ensemble de la sélection effectuée, les gymnastes sont inscrits par la FfG au Championnat de Belgique.

Participation des juges : Modalités spécifiques

2 juges minimum par club seront exigés lors de tous les championnats.

Participation des juges au **Championnat FfG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique ACRO et le coordinateur ACRO FfG.

Championnat de Belgique: la FfG devra fournir 2 juges si des gymnastes FfG sont sélectionnés.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Division 2

Programme

Le Programme technique FfG ACRO est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Catégorie d'âge FRBG	Catégorie d'âge Provinciaux-FfG	Programme
Junior min. 11 ans et max. 19 ans (2000 -1992)	Min. 10 ans (2001 et avant)	Programme spécifique (code FIG aménagé)
Senior min. 11 ans (V) 1 des P min 20 ans.		

Il y a

- En FRBG, 2 catégories d'âges (Juniors – Seniors).
- En FfG, 1 seule catégorie d'âge.

Il y a 2 catégories de compétiteurs :

- Groupes (trios féminins et quatuors)
- Paires (paires féminines, paires masculines et paires mixtes)

Compétitions

- Compétitions provinciales (*si organisée dans la province*) - ouvertes à tous
- Championnat FfG - suivant sélection
- Coupe FRBG - suivant sélection

Procédure de sélection

Pour participer au **Championnat FfG** :

- La participation à deux championnats provinciaux au moins est exigée.
- Les inscriptions seront effectuées par la FfG sur base des participations à ces derniers.

Pour participer à la **Coupe FRBG** :

- La formation doit avoir participé au championnat FfG Div. 2 et y avoir obtenu le score minimum requis :
 - o Groupes : 23.50 pts
 - o Paires : 22.50 pts
- Par discipline, un maximum de 10 formations au total peut être sélectionné.
- Si le nombre maximum de formations n'est pas qualifié pour la Coupe FRBG suite au championnat FfG, les gymnastes qui ont rempli les normes de sélection 2 fois lors des championnats provinciaux peuvent participer à la Coupe FRBG.



Quand le nombre maximum de places est atteint, c'est l'équipe avec le score total le plus haut (2 meilleurs scores des provinciaux) qui est sélectionnée. La commission Technique ACRO FRBG décidera de cette participation.

La commission technique ACRO FRBG se réserve le droit de revoir les minima en cours d'année.

La commission technique ACRO FRBG peut également éventuellement accorder 2 wildcards (voir règlement général des compétitions page 10).

Une fois l'ensemble de la sélection effectuée, les gymnastes sont inscrits par la FfG à la Coupe FRBG.

Participation des juges : Modalités spécifiques

2 juges minimum par club seront exigés lors de tous les championnats.

Participation des juges au **Championnat FfG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique ACRO et le coordinateur ACRO FfG.

Coupe FRBG : la FfG devra fournir 2 juges si des gymnastes FfG sont sélectionnés.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Division 3



Programme

Le Programme technique FfG ACRO est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Catégories d'âge	Programme
Min. 10 ans (2001 et avant)	Programme spécifique (code FIG aménagé)

Il y a 2 catégories de compétiteurs :

- Groupes (trios féminins et quatuors)
- Paires (paires féminines, paires masculines et paires mixtes)

Compétitions

- Compétitions provinciales (*si organisée dans la province*) - ouvertes à tous
- Championnat FfG - suivant sélection

Procédure de sélection

Pour participer au **Championnat FfG** :

- La participation à deux championnats provinciaux au moins est exigée.
- Les inscriptions seront effectuées par la FfG sur base des participations à ces derniers.

La commission technique ACRO FfG peut éventuellement accorder 2 wildcards par discipline et par catégorie (voir règlement général des compétitions page 10).

Participation des juges : Modalités spécifiques

2 juges minimum par club seront exigés lors de tous les championnats.

Participation des juges au **Championnat FfG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique ACRO et le coordinateur ACRO FfG.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Division 4

Programme

Le Programme technique FfG ACRO est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Catégories d'âge	Programme
Min. 8 ans (2003 et avant)	Niveau 1 (imposé complet)
Min. 8 ans (2003 et avant)	Niveau 2 (parties imposées et parties libres)

Pour chaque niveau, il y a une seule catégorie d'âge.

Pour chaque niveau, il y a 2 catégories de compétiteurs :

- Groupes (trios féminins et quatuors)
- Paires (paires féminines, paires masculines et paires mixtes)

Compétitions

- Compétitions provinciales (*si organisée dans la province*) - ouvertes à tous
- Championnat FfG - suivant sélection

Procédure de sélection

Pour participer au **Championnat FfG** :

- La participation à deux championnats provinciaux au moins est exigée.
- Les inscriptions seront effectuées par la FfG sur base des participations à ces derniers
-

Participation des juges : Modalités spécifiques

2 juges minimum par club seront exigés lors de tous les championnats.

Participation des juges au **Championnat FfG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique ACRO et le coordinateur ACRO FfG.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Division 5

Programme

Le Programme technique FfG ACRO est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Catégories d'âge	Programme
Min. 6 ans (2005 et avant)	Niveau 1 (imposé complet)
Min. 6 ans (2005 et avant)	Niveau 2 (imposé complet)

Pour chaque niveau, il y a une seule catégorie d'âge.

Pour chaque niveau, il y a 3 catégories de compétiteurs :

- Quatuors
- Trios
- Paires (paires féminines, paires masculines et paires mixtes)

Compétitions

- Compétitions provinciales (*si organisée dans la province*) - ouvertes à tous
- Championnat FfG - ouvert à tous si participation à 2 compétitions provinciales

Procédure de sélection

Pour participer au **Championnat FfG** :

- La participation à deux championnats provinciaux au moins est exigée.
- Les inscriptions seront effectuées par la FfG sur base des participations à ces derniers.

Participation des juges : Modalités spécifiques

2 juges minimum par club seront exigés lors de tous les championnats.

Participation des juges au **Championnat FfG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique ACRO et le coordinateur ACRO FfG.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Gymnastique

Aérobic





Gymnastique Aérobic

Catégories d'âge

Division 1 (FIG)	Division 3	Division 4
National Development (10-11 ans)	Pupilles / Benjamin(e)s - de 12 ans	- de 12 ans
Age Group 1 (12-14)	Minimes / Espoirs (12-14 ans)	+ de 12 ans
Age Group 2 (15-17)	Juniors / Seniors (14 ans et +)	
Senior (18 et +)		

Division 1 (FIG)	Division 3	Division 4
2000 – 2001	2000 et après	2000 et après
1999 – 1998 – 1997	1999 – 1998 – 1997	1999 – 1998 – 1997
1996 – 1995 – 1994	1996 et avant	
1993 et avant		

Formations

Division 1	Solo	Paire Mixte	Trio	Groupe
Division 3	Solo	Groupe		
Division 4	Solo	Groupe		

En Div. 3 et 4, les groupes sont composés de 2 à 6 gymnastes.

Les gymnastes ne peuvent participer qu'à 2 formations maximum (Solo et Paire, Trio ou Groupe) et ce dans la même division.

Pour les Paires Mixtes, Trios et Groupes, c'est la catégorie du (de la) gymnaste le (la) plus âgé(e) qui est déterminante.



Division 1

Programme

Le Programme technique est celui du Code FIG. Il est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Compétitions

- Compétitions provinciales (*si organisée dans la province*) - ouvertes à tous
- Championnat FfG - ouvert à tous
- Championnat de Belgique - ouvert à tous si participation au Championnat FfG Division 1.

Procédure de sélection

Néant.

Participation des juges : Modalités spécifiques

1 juge minimum par club seront exigés lors des compétitions FfG.

Participation des juges au **Championnat FfG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique AERO et le coordinateur AERO FfG.

Championnat de Belgique : chaque aile devra fournir 4 juges. Du côté FfG, ils seront désignés par le responsable des juges FfG. Si une aile ne peut pas fournir ses 4 juges, les places vacantes seront remplies par des juges de l'autre aile.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Division 3

Programme

Le Programme technique FfG AERO est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Compétitions

- Compétitions provinciales (*si organisée dans la province*) - ouvertes à tous
- Championnat FfG - ouvert à tous
- Compétition FRBG amicale - ouverte à tous si participation au Championnat FfG Division 3.



Procédure de sélection

Néant.

Participation des juges : Modalités spécifiques

1 juge minimum par club seront exigés lors des compétitions FfG.

Participation des juges au **Championnat FfG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique AERO et le coordinateur AERO FfG.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Division 4

Programme

Le Programme technique FfG AERO est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Compétitions

- Compétitions provinciales (*si organisée dans la province*) - ouvertes à tous
- Championnat FfG - ouvert à tous
- Compétition FRBG amicale - ouverte à tous si participation au Championnat FfG Division 4.

Procédure de sélection

Néant.

Participation des juges : Modalités spécifiques

1 juge minimum par club seront exigés lors des compétitions FfG.

Participation des juges au **Championnat FfG** : au plus tard 3 semaines avant la compétition, le responsable des juges FfG contacte les juges pour connaître leurs disponibilités. Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique AERO et le coordinateur AERO FfG.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Danse





Danse



Galas Dance Tour

Catégories

Catégories	Galas Dance Tour	
	JAZZ / STREETDANCE / MODERN / FANTAISIE / AEROBIC / STEP	
6 - 8 ans	Débutant	
8 - 10 ans	Débutant	Initié
10 - 12 ans	Débutant	Initié
12 - 15 ans	Débutant	Initié
15 - 18 ans	Débutant	Initié
Demoiselles (+ de 18 ans)	Débutant	Initié
Dames (min 25 ans)	Débutant	Initié

- Pour toutes les catégories, la composition du groupe peut être mixte.
- Le nombre de danseurs est de minimum 6 par danse.
- Catégorie d'âge : Il faut au minimum que 70% des membres du groupe appartiennent à la catégorie d'âge à laquelle le groupe participe. Seul 30% des membres du groupe peuvent être plus âgés (maximum deux ans au-dessus de la catégorie d'âge). Il n'y a aucune restriction si un(e) danseur(euse) plus jeune fait partie d'une catégorie d'âge supérieure sauf en Dames où l'âge minimum est de 25 ans et où la règle des 30% n'est pas d'application. L'âge pris en compte sera celui du premier concours et celui-ci sera valable pour tous les concours de la saison sportive. Un contrôle d'identité pourra être effectué au début de chaque concours.
- Un(e) même danseur(euse) pourra se présenter avec des clubs différents.
- Le même groupe ne pourra se présenter plus d'une fois dans la même catégorie d'âge et de style de danse.



- Toute personne entrant sur l'espace de danse sera considérée comme faisant partie du groupe et devra dès lors entrer dans les critères d'âge.
- La catégorie débutant ne fait pas l'objet d'un classement. Les groupes s'inscrivant dans cette catégorie ne recevront pas de points mais une évaluation de leur prestation reprenant les points positifs et les points à améliorer. Cette évaluation se fera à l'aide d'une grille d'évaluation (voir programme technique). Cette grille d'évaluation sera remise aux groupes lors de la proclamation des résultats.

Programme

Le Programme technique FfG DANSE est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Gala

- Galas "Dance Tour" - ouverts à tous dans tous les styles de danse et dans toutes les catégories d'âge sans limitation d'inscription par club – sur inscription à la FfG.

Attention : le nombre de groupes participant par Gala « Dance Tour » sera limité à 70 par journée. Les 70 premiers groupes inscrits **via le formulaire prévu à cet effet** auront donc la priorité.

Classement

Le classement aux différents Galas Dance Tour se fera par catégorie d'âge et style de danse.

Participation des juges : Modalités spécifiques

- Participation au **Championnat FfG** : 3 semaines avant la compétition, la responsable Juges DANSE envoie, à la FfG, la liste des juges à convoquer (selon les besoins et selon leurs disponibilités). Le suivi des convocations sera ensuite organisé par le responsable juge FfG en concertation avec le responsable de la Commission Technique DANSE et le coordinateur DANSE FfG.

Le non-respect des modalités spécifiques entraînera les sanctions prévues dans le règlement général des compétitions (page 6).



Grand Gala FfG de Danse

Catégories

Catégories	Le Grand Gala de Danse
	JAZZ / STREETDANCE / MODERN / FANTAISIE / AEROBIC / STEP
POUR TOUS	POUR TOUS

- Aucune catégorie d'âge prédéfinie
- Aucun style de danse prédéfini
- Prestation libre
- La composition du groupe peut être mixte.
- Le nombre de danseurs est de minimum 6 par danse.
- Un(e) même danseur(euse) pourra se présenter avec des clubs différents.

Programme

Le Programme technique FfG DANSE est disponible sur le site www.FfGym.be dans la rubrique **Espace Clubs**.

Gala

- Grand Gala FfG de Danse - ouvert à tous les clubs - sur inscription à la FfG.
- **Attention** : le nombre de groupes participant par gala est limité à 3 groupes maximum par club.

Classement

Aucun classement



**Gymnastique
pour Tous
Démo**





Gymnastique pour Tous

Démo



Rallye Démo

Catégories

Catégorie	Démo Gymnaestrada (WG)	Démo libre	
	Groupe préparant une démonstration pour la sélection Gymnaestrada Mondiale	Groupe de démonstration pour participation à divers événements dont l'EUROGYM, les «city performances» Gymnaestrada ou autres.	
Nombre	<ul style="list-style-type: none"> ↺ Minimum 16 gymnastes ↺ Minimum 10 gymnastes actifs simultanément* <p><small>*Cela peut être moins durant un bref instant si le "show" le justifie.</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> ↺ Minimum 8 gymnastes ↺ Minimum 6 gymnastes actifs simultanément* <p><small>*Cela peut être moins durant un bref instant si le "show" le justifie.</small></p>	
Durée	<p><u>En fonction de l'année :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↺ Année WG - 2ans : 2 à 15 minutes (conseillé : 5 minutes) ↺ Année WG - 1 an (= année de la sélection) : 10 à 15 minutes ↺ Année WG - : 10 à 15 minutes (Année WG = 2011) 	Maximum 10 minutes	
Age	Pas de limite	Pas de limite	!!! ATTENTION !!! Minimum 12 ans dans l'année si participation à l'EUROGYM
Espace de démo	<p>Minimum 14 x 14 mètres Maximum 16 x 20 mètres</p> <p>Praticable NON dynamique (max.14x14 mètres) ou revêtement salle hall de sport (max.16x20 mètres)</p>	14 x 14 mètres	
Matériel	<p><u>Matériel mis à disposition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↺ 1 mini trampoline ↺ 3 matelas de réception (3x2x0.3m) ↺ 6 tapis de réception (2x1m) ↺ 2 plinths ↺ 2 tremplins ↺ 2 bancs suédois <p><u>Matériel supplémentaire :</u> Sur demande si disponible ou à prévoir par le groupe.</p>	<p><u>Matériel mis à disposition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↺ 1 mini trampoline ↺ 3 matelas de réception (3x2x0.3m) ↺ 6 tapis de réception (2x1m) ↺ 2 plinths ↺ 2 tremplins ↺ 2 bancs suédois <p><u>Matériel supplémentaire :</u> Sur demande si disponible ou à prévoir par le groupe.</p>	
Critères d'évaluation	Voir programme technique GpT Démo	Voir programme technique GpT Démo	



Remarques

- Pour les 2 catégories, la composition du groupe peut être mixte.
- Un club ne peut présenter qu'une seule démonstration dans la catégorie Démo WG.
- Un club peut présenter plusieurs groupes dans la catégorie Démo libre.
- Un même gymnaste pourra se présenter dans différents groupes.
- Un club peut participer dans les deux catégories.



Gala GpT FfG

Règles de participation

Gala ouvert à tous les clubs FfG selon les conditions suivantes	
Nombre de participants	<ul style="list-style-type: none">↪ Minimum 8 gymnastes↪ Minimum 6 gymnastes actifs simultanément
Durée des démonstrations	<ul style="list-style-type: none">↪ Maximum 10 minutes par club↪ Ces 10 minutes peuvent éventuellement être fractionnées si un club souhaite participer avec plusieurs groupes.↪ Le club qui présente sa démonstration de sélection Gymnaestrada a droit à maximum 15 minutes (placement du matériel, entrée et sortie compris). <p><i>Remarque : la Commission technique GpT peut décider de diminuer le temps des démonstrations si un grand nombre de clubs veulent participer au Gala.</i></p>
Nombre de groupes par club	<ul style="list-style-type: none">↪ Si un club souhaite participer avec plusieurs groupes, il peut fractionner les 10 minutes de démonstration auquel chaque club a droit.
Age	Pas de limite
Espace de démo	Minimum 14 x 14 mètres Maximum 16 x 20 mètres Praticable NON dynamique (max.14 x 14 mètres) ou revêtement salle hall de sport (max.16 x 20 mètres)
Matériel	<p><u>Matériel mis à disposition :</u></p> <ul style="list-style-type: none">↪ 1 mini trampoline↪ 3 matelas de réception (3x2x0.3m)↪ 6 tapis de réception (2x1m)↪ 2 plinths↪ 2 tremplins↪ 2 bancs suédois <p><u>Matériel supplémentaire :</u> Sur demande si disponible ou à prévoir par le groupe.</p>

Remarques

- Dans la mesure du possible, deux Galas Gym pour Tous FfG seront organisés chaque année, en novembre, dans deux provinces différentes.
- Chaque club FfG aura la possibilité de participer à un des deux Galas.
- Si les inscriptions le permettent, un club pourra éventuellement participer aux deux Galas mais ne sera pas prioritaire.



FfG

Fédération
francophone de
Gymnastique
